# **MÉMORIAL**

# DES

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Lundi 14 mars 2016, à 17 h

# Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M. Guillaume Barazzone, vice-président, M. Eric Bertinat, M<sup>mes</sup> Gloria Castro, Jennifer Conti, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier et Morten Gisselbaek.

Assistent à la séance:  $M^{me}$  Esther Alder, maire, M. Rémy Pagani, Mme Sandrine Salerno et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 25 février 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mars, mercredi 9 mars et lundi 14 mars 2016, à 17 h et 20 h 30.

# SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi)

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Pétitions

#### 1. Exhortation.

5738

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

#### 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

# 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M. Sami Kanaan arrivera vers 18 h 30. M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera absente dès 20 h 30. M. Guillaume Barazzone arrivera vers 20 h 30. Le bureau a accepté de reporter les points les concernant pour les traiter en leur présence le cas échéant.

#### 4 Pétitions

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée à la commission des pétitions:

 P-355, «Contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi».

Le président. Nous allons entamer les renvois directs en application de l'article 95 bis du règlement du Conseil municipal. Je vous cite les trois alinéas de cet article: «Une fois tous les six mois, les motions et résolutions des conseillers municipaux non traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt seront renvoyées en commission. Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l'ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des motions et résolutions concernées. Les renvois sont soumis au

Motion: une campagne sur le respect – Motion: relations de la BCGe avec Cuba

vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.»

Cette liste comprend aujourd'hui 28 objets. Vous avez plus ou moins tous compris? Il n'y a donc pas de discussion; si vous refusez le renvoi dans la commission x, l'objet restera à son point de l'ordre du jour.

5. Motion du 15 mai 2013 de M. Marc-André Rudaz: «Le respect, ça change la vie» (M-1085)¹.

#### PROJET DE MOTION

Au vu du manque de respect au sein du Conseil municipal et des sommes investies dans les écoles pour apprendre à respecter autrui malgré les différences, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui expliquer ce que signifie le respect.

Cela pourrait se faire par l'intermédiaire des enfants de l'école primaire.

(Cet objet est retiré par son auteur.)

6. Motion du 20 mars 2013 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Maria Pérez, Brigitte Studer, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Relations de la BCGe avec Cuba» (M-1067)<sup>2</sup>.

#### PROJET DE MOTION

Considérant que:

 M. Raymond Muller, ex-président et membre de l'association Suisse-Cuba, client depuis plus de trente ans de la Banque cantonale de Genève (BCGe), a dû récemment fermer les deux comptes (courant et épargne) qu'il possé-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1416.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1416.

dait auprès de cette banque consécutivement au refus brutal – et cela sans la moindre explication officielle – de transférer une somme d'argent à La Havane:

- jusqu'à l'année dernière, sept versements avaient été effectués sans la moindre difficulté depuis la BCGe en faveur d'un projet de réhabilitation d'un immeuble de valeur patrimoniale situé à La Havane;
- lors d'un entretien avec une fondée de pouvoir de la BCGe, celle-ci n'eut d'autre alternative que d'indiquer verbalement à M. Muller qu'il s'agissait d'une contrainte due à l'embargo financier imposé à Cuba par les Etats-Unis;
- la BCGe, dont la Ville de Genève est actionnaire à hauteur de plus de 20% du capital, semble être ainsi impliquée dans le blocus financier que Washington impose au peuple cubain;
- la Suisse est membre de l'ONU et que son gouvernement, aux côtés de ceux de l'immense majorité des pays de la planète, a toujours apporté, année après année, son soutien à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, votée au début des années 1990, exigeant la levée inconditionnelle et immédiate du blocus économique, financier et commercial que les autorités américaines imposent au peuple cubain depuis 1962;
- le Département fédéral des affaires étrangères entretient d'excellentes relations avec le gouvernement et le peuple cubains au travers de l'Agence suisse pour le développement et la coopération (COSUDE) qui, depuis dix ans, développe une série de projets économiques et sociaux sur l'île;
- la BCGe, jouissant de l'agrément et de la caution du gouvernement genevois, semble se soumettre aux diktats d'une puissance étrangère, sans que ses autorités de tutelle ne soient au courant:
- la direction de la BCGe s'est montrée incapable d'expliquer à son client les raisons pour lesquelles elle a dû changer sa manière d'agir envers Cuba,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir, dans les plus brefs délais, auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGe) afin que celle-ci s'explique sur les faits relatés ci-dessus et sur les raisons de sa soumission apparente à l'embargo financier imposé à Cuba par les Etats-Unis.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 47 oui contre 12 non.

Motion: pour une ponce municipale armée Motion: incivilités et bruit sur la voie publique

 Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 49 non contre 11 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

8. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une souscommission de la CSDOMIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)<sup>2</sup>.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 49 non contre 12 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1417.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1417.

Motion: police municipale: osons le retour aux vraies valeurs Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

9. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)¹.

(Remarque de M. Holenweg.)

Le président. On ne vous a pas sonné, Monsieur Holenweg...

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 61 non contre 1 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

10. Motion du 9 octobre 2013 de M<sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)<sup>2</sup>.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est refusé par 51 non contre 13 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1423.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1424.

Motion: gratuité des transports publics – Motion: fitness des Vernets

11. Motion du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics» (M-1107)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 60 non contre 3 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

12. Motion du 25 février 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore et Jean-Philippe Haas: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» (M-1117)<sup>2</sup>.

#### PROJET DE MOTION

#### Considérant:

- que le fitness du centre sportif des Vernets fonctionnait à la satisfaction de 300 à 400 personnes qui le fréquentaient, malgré le fait qu'il fallait parfois attendre une dizaine de minutes si la salle était à sa capacité maximum de 30 à 35 personnes;
- que les abonnements se terminaient n'importe quand dans le mois et qu'ils pouvaient être renouvelés par période de 30 jours, six mois ou une année;
- que les renouvellements étant faits à n'importe quelle date dans le mois, il n'y avait de ce fait aucune attente aux guichets;
- que depuis le 1<sup>er</sup> novembre la direction du centre sportif a cessé d'émettre des abonnements pour permettre la mise en place, le 1<sup>er</sup> décembre 2013, d'un changement de politique, et ce pour d'étranges raisons invoquées, et non prouvées, qui seraient la sécurité;
- que le résultat de cette décision de la direction du centre sportif des Vernets est que les clients qui avaient leur abonnement échu ne pouvaient plus accéder au fitness, et que le taux d'occupation a alors chuté dramatiquement, soit quelques personnes le matin, à la fin novembre, au lieu des 40 à 50 habituellement;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1426.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1427.

- que les clients entre 300 et 400 qui voulaient renouveler leur abonnement ont été invités à se présenter à l'ouverture des guichets, le dimanche matin 1<sup>er</sup> décembre, à 9 h;
- que le 1<sup>er</sup> décembre à 6 h du matin, les premiers clients attendaient déjà, alors que les guichets ouvrent à 9 h, et, à 10 h 50, les 50 abonnements étaient attribués:
- que de nombreuses personnes se sont entendu dire qu'il n'y avait plus d'abonnement disponible et qu'elles devaient revenir le 2 janvier 2014, qu'elles auraient peut-être plus de chance;
- que l'avenir du fitness n'est pas brillant, car cette opération d'attribution se répétera à chaque début de mois;
- que cette mesure est en parfaite contradiction avec les recommandations de la Ville de Genève «Seniors: garder la forme», car c'est cette même ville qui supprime un fitness à 300 personnes motivées,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à revenir au système précédent en ce qui concerne l'attribution des abonnements des usagers du fitness des Vernets, ou de trouver une solution plus adaptée pour les 300 à 400 utilisateurs.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 33 oui contre 31 non.

13. Motion du 25 février 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Catherine Thobellem, Antoine Maulini, Anne Moratti, Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour l'installation d'un village sport + familles au Port Noir» (M-1118)<sup>1</sup>.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 42 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1427.

Motion: récolter le papier contre rémunération Résolution: une carte de légitimation pour les APM

14. Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 45 non contre 19 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

15. Résolution du 7 octobre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Une carte de légitimation pour la police municipale» (R-179)².

## PROJET DE RÉSOLUTION

#### Considérant:

- les articles 1, 2 et 3 de la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) F 1 07;
- l'article 5 du règlement sur les agents de la police municipale (RAPM) F 1 07.01;
- les articles 2, 4 et 6 du règlement sur les cartes de légitimation attestant un pouvoir d'autorité (RCLég) B 3 25.04;
- les nouvelles prérogatives de la police municipale;
- la nécessité de pouvoir s'identifier clairement en cas de besoin;
- les cartes de légitimation actuelles des agents de la police municipale;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de convenir avec le Conseil d'Etat, et plus particulièrement avec le Département de la sécurité et de l'économie, de fournir à tous les agents de la police municipale la carte de légitimation nécessaire pour mener à bien leurs missions, et ce conformément à la loi.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 40 oui contre 25 non.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1427.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1446.

Motion: covoiturage et abonnements TPG dans les entreprises Motion: concept de La ville est à vous

16. Motion du 8 octobre 2014 de M<sup>me</sup> et M. Patricia Richard et Adrien Genecand: «Encourageons la mobilité douce ou participative» (M-1153)<sup>1</sup>.

#### PROJET DE MOTION

Considérant les problèmes de circulation à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'encourager financièrement les entreprises qui mettent en place le covoiturage ou qui participent financièrement à l'abonnement Unireso de leurs employés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 61 oui contre 4 non.

17. Motion du 8 octobre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pour que la ville soit à nous» (M-1154)<sup>2</sup>.

#### PROJET DE MOTION

Considérant les différents problèmes de la manifestation La ville est à vous,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de revoir le concept de cette manifestation en partenariat avec le Conseil municipal, en passant par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 55 oui contre 10 non.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1447.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1447.

Motion: répartition des tâches entre les communes et le Canton

18. Motion du 20 janvier 2015 de M<sup>mes</sup> et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Répartition des tâches entre Canton et communes: transparence et démocratie, s'il vous plaît!» (M-1161)¹.

#### PROJET DE MOTION

# Considérant que:

- la Constitution de la République et canton de Genève prévoit que l'activité publique s'exerce de manière transparente et conformément aux règles de la bonne foi (article 9, alinéa 3, Cst-GE);
- la concertation avec les communes doit être entreprise dès le début de la procédure de décision (article 135, alinéa 2, Cst-GE);
- les communes, les partis politiques et les milieux représentatifs sont invités à se prononcer lors des travaux préparatoires concernant des actes législatifs importants ou des projets de grande portée (article 110 Cst-GE);
- le Conseil d'Etat a présenté un avant-projet de loi relatif à une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes;
- cet avant-projet de loi prévoit d'ôter aux Conseils municipaux et à la population concernée toute possibilité d'exercer leurs droits démocratiques;
- le Conseil administratif de la Ville de Genève ne sera pas partie prenante des négociations avec le Canton qu'au travers de l'Association des communes genevoises ou dans le cadre de discussions bilatérales confidentielles.
  - le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- faire régulièrement un rapport au Conseil municipal et à la commission des finances sur l'avancement des discussions avec le Conseil d'Etat relativement à la nouvelle répartition des charges entre Canton et communes;
- demander l'accord formel du Conseil municipal sous la forme d'une proposition de délibération avant d'engager la Ville de Genève sur les questions de ladite répartition des tâches, notamment la «bascule fiscale», le transfert des ressources et des charges, le fonds de régulation, les tâches exclusives, déléguées et conjointes, ainsi que les contrats de prestations.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 36 oui contre 30 non.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1454.

19. Motion du 17 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Mireille Luiset: «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand coup de sac?» (M-1174)<sup>1</sup>.

#### PROJET DE MOTION

## Exposé des motifs

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, les bancs de glaces ont fait leur réapparition sur les quais, mais quelques surprises sont au rendez-vous. En effet, nos «bons vieux glaciers», traditionnels et indépendants, ont été éjectés au profit d'un «nouveau concept», basé sur des glaces artisanales faites maison, concept que seules des grosses maisons peuvent fournir, car ce genre de structure et de confection ne peut pas être réalisé dans un cabanon de dimensions aussi réduites que les conteneurs mis à la disposition des glaciers et communément appelés «barcelonnettes».

On a même pu constater, sur la rive gauche, que l'un des glaciers indépendants, qui faisait également des crêpes, est encore fermé. Il sera bientôt remplacé par un vendeur de pâtes à l'emporter, succursale d'une enseigne fast-food exploitant des établissements à Genève. On peut donc légitimement se demander quel était l'objectif de la Ville en provoquant cette petite révolution sur les quais. Car même les vendeurs de souvenirs ont été chamboulés à la suite de ce grand «coup de sac» de la Ville!

#### Considérant:

- le nombre modeste de places disponibles sur les quais bordant la rade pour les bancs de glaces;
- les investissements financiers et mobiliers consentis par les premiers exploitants des barcelonnettes, sachant que celles-ci sont mises «nues» à la disposition des exploitants et sans installation aucune;
- le fait que l'exploitation de ces pavillons est soumise aux mêmes conditions et autorisations qu'un établissement public de type café-restaurant ainsi qu'à la surveillance du Service du commerce;
- le cahier des charges imposé aux exploitants, selon lequel une barcelonnette ne peut être exploitée par une personne morale (société anonyme, société coopérative, société à responsabilité limitée, société en nom collectif, association ou fondation, etc.);

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1462.

- les critères de choix selon le point 6.3 du cahier des charges: «expérience, compétence, sérieux et respectabilité, nature du projet, originalité du projet, intérêt social du projet, intention éventuelle de favoriser les produits écologiques et/ou du terroir et/ou artisanaux»;
- la grande difficulté, pour un exploitant indépendant arrivant en fin de bail d'exploitation d'un pavillon de glacier, de se retourner, au vu de la conjoncture économique actuelle;
- l'opacité manifeste, notamment du point de vue du respect du principe de l'égalité de traitement, dans laquelle l'attribution des baux nouveaux ou renouvelés relatifs à ces pavillons s'est déroulée, entre leur mise en service en 2010 et le renouvellement des contrats en 2015,
  - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de fournir des explications sur la méthode d'attribution et les raisons des choix effectués pour le renouvellement ou non des baux des pavillons de glaciers;
- d'expliquer la différence de traitement entre les divers exploitants de la période 2010-2014 pour le renouvellement éventuel pour la période 2015-2018;
- de lui présenter dans les trois mois un projet de règlement précis, équitable et conforme à la législation en vigueur, pour l'attribution des fermages ainsi que la location des établissements publics et des emplacements saisonniers de pavillons (glaces ou souvenirs).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 54 oui contre 11 non.

20. Motion du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 37 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 1463.

# 21. Motion du 28 avril 2015 de M. Eric Bertinat: «Etablissements publics et nuisances sonores: un bilan et des mesures» (M-1179)¹.

#### PROJET DE MOTION

#### Considérant:

- qu'une nouvelle loi sur les débits de boissons a été acceptée par le Grand Conseil le 19 mars 2015. Les principales modifications concernent notamment les dancings, qui pourront être ouverts tous les jours jusqu'à 8 h, ainsi que les cafés-restaurants et les bars, qui pourront ouvrir jusqu'à 1 h de dimanche à mercredi et jusqu'à 2 h de jeudi à samedi. Sur dérogation, ces derniers pourront fermer à 2 h en début de semaine et à 4 h le week-end;
- que, en 2013, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) a souligné le retard de Genève en matière de lutte contre les nuisances sonores. En particulier, s'agissant du divertissement nocturne, la CEPP avait souligné l'absence d'anticipation des effets de l'abrogation de la clause du besoin et de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, avec pour résultat une explosion du nombre de bars, une forte fréquentation des terrasses et bien évidemment un nombre de plaintes de riverains qui avait pris l'ascenseur;
- que, au vu des entassements sur les trottoirs, ainsi que des cris et vociférations de la clientèle, l'Etat avait refusé à 28 bars une nouvelle dérogation pour fermer à 2 h. Les bars visés étaient situés notamment à la rue de l'Ecolede-Médecine, à la rue Henri-Blanvalet ou encore à la rue Vautier. Cette décision salvatrice pour les riverains et nécessaire pour la tranquillité publique a provoqué une indignation collective aussi vive que démesurée, à tel point que le Service du commerce a dû se plier à la vindicte populaire en renonçant à cette mesure courageuse;
- que, en contrepartie, les établissements concernés ont dû proposer des solutions spécifiques permettant de lutter plus efficacement contre les nuisances sonores. Le Conseil administratif a pour sa part imposé des «mesurettes», comme la pose d'affiches censées sensibiliser une clientèle très alcoolisée et l'engagement de chuchoteurs;
- que, désormais, les mêmes bars auront la possibilité d'ouvrir jusqu'à 4 h,
   le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'établir un bilan, incluant des mesures de décibels, sur l'efficience des mesures de lutte contre les nuisances sonores mises en œuvre par tous les 28 bars visés par la mesure avortée du Service du commerce en 2013;

<sup>1 «</sup>Mémorial 172e année»: Annoncée, 5748.

 de prendre des mesures efficaces et concrètes (par exemple le prolongement des horaires de travail des agents de la police municipale) au vu des nouveaux horaires étendus autorisés par la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) (I 2 22).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 43 oui contre 22 non.

22. Motion du 28 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Des préaux propres et sûrs pour les enfants, y compris le weekend!» (M-1180)¹.

#### PROJET DE MOTION

# Exposé des motifs

Depuis plusieurs années, la salubrité dans les préaux d'école se dégrade de manière inquiétante. A ce jour, 43 préaux (sur les 53 que compte notre commune) sont ouverts la nuit. Ils sont ainsi régulièrement fréquentés en soirée, particulièrement les vendredis et les samedis, par des groupes de fêtards qui laissent derrière eux des déchets dangereux pour les enfants.

Faute de réaction adéquate des autorités de la Ville, ces préaux sont devenus infréquentables pour les enfants qui souhaitent y jouer le samedi et le dimanche: des tessons de bouteilles jonchent le sol, des débris en tous genres traînent ici et là (canettes de bière éventrées, mégots de cigarette, etc.) et les incivilités se multiplient (urines, etc.). La vocation première des préaux devrait pourtant être celle d'offrir un espace de jeux sécurisé aux enfants et à leurs parents au cœur de chaque quartier.

Les mesures prises par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, responsable du nettoyage des préaux, sont largement insatisfaisantes. Seuls trois préaux sont nettoyés le samedi et le dimanche. Sept autres préaux bénéficient d'un nettoyage uniquement le dimanche. Sur les 53 préaux situés en Ville de Genève, 43 ne sont donc jamais nettoyés le week-end, ce qui n'est tout simplement pas admissible.

<sup>1 «</sup>Mémorial 172e année»: Annoncée, 5748.

Si la fermeture de tous les préaux la nuit s'avère techniquement difficile à mettre en œuvre (voir les travaux sur la pétition P-262, «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!»), il est en revanche absolument indispensable d'assurer un nettoyage adéquat des préaux le week-end. Il en va en effet de la responsabilité de la Ville, qui doit assurer la sécurité des enfants dans ces lieux, censés leur être dédiés.

A l'image de la Voirie, qui a récemment étendu ses horaires aux samedis et aux dimanches, le département de la cohésion sociale et de la solidarité doit rapidement prendre des mesures et dégager les moyens financiers permettant d'assurer cette tâche régalienne.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de généraliser le nettoyage de tous les préaux situés sur le territoire de la Ville de Genève, le samedi et le dimanche, de sorte à assurer la sécurité des enfants qui y jouent.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 63 oui contre 1 non.

23. Motion du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» (M-1181)<sup>1</sup>.

#### PROJET DE MOTION

#### Considérant:

- les plaintes répétées des habitantes et des habitants de nos quartiers, qui subissent les désagréments non seulement visuels, mais aussi olfactifs dus au «pipi sauvage»;
- le manque évident de toilettes publiques à la disposition de la population, notamment près des lieux de loisirs et de sorties nocturnes, ressenti particulièrement pendant la période estivale;
- l'échec du choix politique qui vise uniquement la répression au sens du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (RPSS) du 17 juin

<sup>1 «</sup>Mémorial 172e année»: Annoncée, 5748.

1955, et en particulier de son article 1, alinéa 3, qui n'a pas l'effet dissuasif escompté et ne répond pas aux besoins de la population;

- le coût engendré par les nettoyages répétés des lieux souillés;
- la nécessité de sensibiliser la population à l'impact des «pipis sauvages»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en mettant des urinoirs éphémères à disposition pendant la période estivale, en accompagnant la démarche d'une campagne de sensibilisation de la population, en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles et en étudiant la possibilité de mener une action en utilisant de la peinture hydrophobe sur les murs particulièrement touchés par le phénomène.

Informations de référence:

- http://www.bfmtv.com/international/allemagne-de-la-peinture-anti-pipi-sur-les-mursde-hambourg-867622.html
- https://mrmondialisation.org/de-jeunes-francais-creent-les-toilettes-sechesurbaines/
- http://meinamsterdam.nl/pour-se-soulager-3

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (61 oui et 1 abstention).

24. Motion du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Marie-Pierre Theubet, Alpha Dramé, Bayram Bozkurt et Anne Moratti: «Pour une diminution des déchets à incinérer: mettons le compost à sa place» (M-1182)¹.

#### PROJET DE MOTION

#### Considérant que:

- le tri des déchets est l'une des priorités de la Ville de Genève dans le cadre de Genève, ville durable et des Engagements d'Aalborg;
- les déchets compostables comprenant les épluchures, les restes de nourriture, etc. sont des déchets volumineux qui peuvent être recyclés;

<sup>1 «</sup>Mémorial 172e année»: Annoncée, 5748.

- le compost est composé de 90% d'eau et qu'il brûle donc mal;
- des collectivités telles que les restaurants scolaires et les crèches labellisés
   «Fourchette verte» sont déjà soumis à une telle obligation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'obliger les collectivités ainsi que les associations au bénéfice de subventions de la Ville de Genève à trier leurs déchets, y compris le compost, en particulier celles qui proposent des repas.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 56 oui contre 10 non.

25. Motion du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Alpha Dramé et Bayram Bozkurt: «Le compost pour tous: pour une poubelle à compost accessible à chaque foyer» (M-1183)¹.

#### PROJET DE MOTION

#### Considérant que:

- le tri des déchets est l'une des priorités de la Ville de Genève dans le cadre de Genève, ville durable et des Engagements d'Aalborg;
- les déchets compostables comprenant les épluchures, les restes de nourriture, etc. sont des déchets volumineux qui peuvent être recyclés;
- le compost est composé de 90% d'eau et qu'il brûle donc mal;
- le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD)
   (L 1 20.01) exige déjà que tout propriétaire d'immeuble mette une poubelle à compost à la disposition de ses locataires (dans le local à poubelles),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de vérifier auprès de tous les propriétaires que ces derniers respectent la loi en mettant une poubelle à compost à la disposition des locataires de chaque immeuble.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 40 oui contre 25 non.

<sup>1 «</sup>Mémorial 172e année»: Annoncée, 5748.

Motion: crise au Théâtre Saint-Gervais Motion: une rue ou une place Sébastien Castellion

26. Motion du 20 mai 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Stéfanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise» (M-1184)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 59 non contre 6 oui (2 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

27. Motion du 3 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Florence Kraft-Babel et Hélène Ecuyer: «Une rue ou une place pour Sébastien Castellion» (M-1185)<sup>2</sup>.

#### PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Il y a cinq siècles, en 1515, naissait en Savoie un homme dont l'action, la pensée et les publications ont été redécouvertes il y a seulement quelques années – un homme qui mérite que Genève, où il a agi, parlé, écrit et prêché, l'honore.

Né en Savoie, étudiant à Lyon, rallié à la Réforme protestante, Sébastien Castellion a rejoint Genève après le passage de la ville à la Réforme. A Genève, il prend soin des pestiférés, enseigne et se bat pour le développement de l'instruction publique et prêche à Vandœuvres. Empêché de devenir pasteur, il propose une nouvelle traduction française de la Bible (récemment rééditée), qui se caractérise par une remarquable conjugaison de la fidélité au texte initial et de l'invention linguistique.

Sébastien Castellion, condamné à la fois par les catholiques et les protestants (dont cependant il était, à sa manière), est à la fois l'héritier et le contemporain des grands humanistes (Erasme, Montaigne), des grands réformateurs (y compris Calvin), et le précurseur des Lumières: en pleines guerres de religion, et en pleines répressions des «hérésies» telles que définies par chaque camp en présence, il invoque la raison contre l'adhésion aveugle aux dogmes, dénonce

<sup>1 «</sup>Mémorial 172e année»: Annoncée, 6620.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Annoncée, 407.

l'usage de la torture et de la peine de mort pour réprimer les pensées dissidentes (sa phrase, lancée dans *Contre le libelle de Calvin* après la condamnation à mort de Michel Servet à Genève, «Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme», est redevenue tragiquement d'actualité après le carnage de *Charlie Hebdo*) et plaide pour séparer la religion et la politique, posant ainsi les premières bases d'une conception laïque de la tolérance (à l'intérieur du christianisme).

A ce titre, il mérite que Genève le reconnaisse comme l'un de ses «grands hommes»...

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire en sorte qu'une rue ou une place de la ville soit baptisée du nom de Sébastien Castellion et suggère que cette rue ou cette place soit située dans la Vieille-Ville, non loin des rues Jean-Calvin et Théodore-De-Bèze.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 40 oui contre 24 non (3 abstentions).

28. Motion du 22 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Olivier Wasmer, Michèle Roullet, Pierre de Boccard, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Natacha Buffet-Desfayes, Christo Ivanov, Adrien Genecand et Helena Rigotti: «Occupation illicite du Grütli: rétablissons l'Etat de droit» (M-1186)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 40 non contre 10 oui (18 abstentions).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Annoncée et urgence refusée, 477.

Résolution: requérants d'asile du Grütli – Motion: débats du Conseil municipal

29. Résolution du 22 juin 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Natacha Buffet-Desfayes: «Refusons l'occupation du Grütli!» (R-186)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 49 non contre 10 oui (9 abstentions).

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

30. Motion du 23 juin 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stéphane Guex, Brigitte Studer, Maria Pérez, Gloria Castro, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier: «Pour une diffusion et une retransmission des débats du Conseil municipal efficaces» (M-1189)<sup>2</sup>.

#### PROJET DE MOTION

# Exposé des motifs

Actuellement, la diffusion en direct des débats du Conseil municipal sur le site internet de la Ville est loin d'être suffisante. L'utilisation des archives vidéo pour visionner les séances en différé se révèle également ardue.

# Considérant que:

- une bonne partie de la population et pas seulement les habitantes et habitants de la Ville de Genève suit les débats du Conseil municipal par le biais d'internet;
- le visionnement en streaming ne permet pas de savoir le nom de l'orateur ou de l'oratrice, ni de disposer de la référence de l'objet qui est débattu;
- les archives vidéo sont mises en ligne tardivement;
- les vidéos mises en ligne fonctionnent mal, s'arrêtent fréquemment, doivent être fermées et ouvertes à nouveau pour tenter d'arriver au bout de la séquence;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annoncée et urgence refusée, 477.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Annoncée, 642.

- la difficulté à retrouver un débat sur un objet spécifique dans une archive est rédhibitoire à cause de l'absence totale de repères;
- les débats du Grand Conseil bénéficient d'un système de diffusion en direct fluide, agréable à regarder, avec notamment l'inscription sur la page du site du nom de l'intervenant ou de l'intervenante et le lien pour télécharger l'objet débattu:
- le visionnement des débats du Grand conseil en différé est fort aisé et agréable à utiliser grâce aux références inscrites et à la chronique des débats,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires afin que les débats du Conseil municipal puissent rapidement bénéficier de conditions de diffusion et de retransmission d'une qualité analogue à celles réservées au Grand Conseil.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 62 oui contre 2 non (2 abstentions).

31. Motion du 23 juin 2015 de MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi et Amar Madani: «Fermages de la Ville: une gestion transparente!» (M-1188)¹.

#### PROJET DE MOTION

#### Considérant:

- que la Ville de Genève a attribué plusieurs dizaines de fermages;
- que des baux de fermage sont convenus et attribués depuis des années et que ceux-ci ont dû évoluer, voire se modifier;
- que le cahier des charges pour l'exploitation d'un fermage doit évoluer et se modifier selon la topographie et la configuration des lieux;
- que ces fermages doivent pouvoir être confiés en priorité à des personnes ou des entités locales;
- que les biens qui font l'objet d'un fermage appartiennent à la Ville et qu'ils doivent être mis à la disposition des Genevois;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Annoncée, 642.

- que la sélection des exploitants doit être faite de manière égalitaire et équitable;
- que les conditions de gestion doivent correspondre aux standards du marché,
   le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de fournir au Conseil municipal un inventaire exhaustif des fermages attribués par la Ville de Genève dans les trois mois;
- d'établir un bail standard pour le fermage ainsi qu'un cahier des charges pour l'exploitation de celui-ci;
- d'expliciter la politique globale quant à l'exploitation de ces fermages.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 43 oui contre 23 non.

32. Motion du 16 septembre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Pierre de Boccard, Simon Gaberell, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Amar Madani, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli: «Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève» (M-1192)¹.

#### PROJET DE MOTION

# Exposé des motifs

Le squash est un sport qui se pratique en intérieur, toute l'année. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul terrain de squash en Ville de Genève. Les personnes qui souhaitent pratiquer ce sport doivent faire partie d'un club comme le Country Club Geneva, à Bellevue, le Squash Club de Genève, à Chambésy, se rendre au complexe sportif de Maisonnex, à Meyrin, ou alors s'exiler en France voisine, que ce soit au centre de loisirs Vitam, à Neydens, ou au club Annema'Squash. Genève, en tant que ville-centre de 200 000 personnes, se doit de proposer un accès à un sport mondialement pratiqué par près de 18 millions d'adeptes dans 185 nations.

#### Considérant le fait:

- qu'il n'y a aucun terrain de squash sur le territoire de la Ville de Genève;
- que le squash est un sport accessible, ne nécessitant pas un équipement lourd et qu'il peut se jouer à tout âge;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Annoncée, 1100.

- que le squash développe la souplesse, la rapidité et les réflexes, qu'il améliore la résistance et sollicite le muscle cardiaque, qu'il accroît les capacités d'endurance et permet de baisser le niveau de stress;
- que le squash est un sport urbain par excellence qui se joue côte à côte, ce qui facilite les échanges,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'implanter en Ville de Genève des terrains de squash en surface ou en souterrain, en faisant preuve de créativité et d'inventivité afin de trouver les lieux adéquats.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 55 oui contre 8 non (3 abstentions).

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous vous remercie. Nous avons épuisé la liste... Nous allons traiter maintenant les objets dont vous aviez accepté l'urgence.

33. Résolution du 10 février 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez et Jean Rossiaud: «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile» (R-192)¹.

### PROJET DE RÉSOLUTION

#### Considérant:

- la politique «Genève, ville durable», qui exprime l'engagement de la Ville de Genève en matière de durabilité;
- la politique énergétique de la Ville de Genève «100% renouvelable en 2050»;
- la politique financière de la Ville de Genève, qui repose sur la bonne gestion des deniers publics et la responsabilité en matière d'investissement;
- la campagne internationale de désinvestissement des énergies fossiles «zéro fossile/Fossil Free»;
- que cette campagne touche toujours plus de villes et que, le 3 février 2016, par exemple, la municipalité de Copenhague a annoncé un désinvestissement total des énergies fossiles que sont le charbon, le pétrole et le gaz;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Annoncée, 5281. Motion d'ordonnancement, 5335.

- le dépôt du projet de loi PL 11782 au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2015, mettant en garde les autorités cantonales contre le risque financier que les investissements dans l'énergie fossile font courir aux finances publiques (bulle carbone qui menace la finance mondiale);
- la volonté affichée par la conseillère administrative en charge des finances de vouloir désinvestir des énergies fossiles les fonds publics de la Ville de Genève, lorsqu'elle s'est exprimée dans le cadre des trois conférences sur le désinvestissement des énergies fossiles, organisées fin 2015 par le Service Agenda 21 – Ville durable, en partenariat avec le magazine La Revue durable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir l'opportunité de cette campagne de désinvestissement des énergies fossiles pour en faire tout autant avec les investissements de la Ville de Genève pour ses fonds propres, notamment à travers la caisse de pension des employés de la Ville CAP Prévoyance;
- demander à ses représentant-e-s au sein des conseils d'administration des régies publiques (tels que les Transports publics genevois, les Services industriels de Genève...) de proposer à ces entités d'adopter la même politique;
- présenter les premiers résultats de ce travail, qui a sans doute déjà débuté, à la commission des finances ou à une délégation ad hoc du Conseil municipal au cours du premier semestre 2016.

#### Préconsultation

M. Joris Vaucher (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup d'entre vous ont sans doute déjà entendu parler de cette campagne internationale de désinvestissement des énergies fossiles. C'est un mouvement très réjouissant pour notre avenir, et il était plus que temps que les collectivités publiques, en plus d'autres organisations, remettent en question leur soutien financier à une industrie qui menace ni plus ni moins notre survie à tous.

**Le président.** Monsieur Vaucher... On me dit qu'on n'entend rien de ce côté. Peut-être pourriez-vous parler plus dans le micro?

M. Joris Vaucher. Oui, pas de problème. La Ville de Genève a adopté une charte éthique il y a quelques années, qui exclut que de l'argent soit investi dans les secteurs de l'armement, de l'énergie nucléaire ou de la pornographie. Il y est

dit aussi que, dans la mesure du possible, il faut éviter les secteurs controversés comme l'alcool, les jeux de hasard, le tabac ou les tests sur les animaux.

Le secteur de l'énergie fossile ne fait pas partie de cette liste, alors qu'il représente une menace plus importante que le nucléaire ou l'armement. Loin de moi l'idée de minimiser le risque nucléaire; il y a cependant une différence non négligeable entre les deux risques. On peut imaginer fuir dans une région ou sur un continent b en cas de catastrophe nucléaire; on ne peut pas aller sur une planète b en cas de catastrophe climatique globale. C'est pourquoi, afin d'éviter les conséquences catastrophiques d'un réchauffement climatique supérieur à 2 degrés Celsius, nous devons absolument contribuer à ce que le plus possible de carbone reste dans le sol.

Il existe également des arguments financiers en faveur de ce désinvestissement. Ce secteur n'a jamais été aussi instable et incertain quant à la rentabilité future des placements. Des études récentes font état, en effet, du risque que représente cette «bulle carbone» et recommandent de placer l'argent dans d'autres secteurs de l'économie. Par ailleurs, en désinvestissant de l'industrie fossile, on contribue également à améliorer la compétitivité des énergies renouvelables et on accélère ainsi une transition énergétique bénéfique à notre société.

M<sup>me</sup> Salerno a affirmé l'automne dernier que son administration examinait la possibilité de sortir des placements dans l'industrie fossile. Nous avons déposé ce projet de résolution parce que nous voulons que cette possibilité se concrétise. Nous voulons également que le Conseil municipal soit associé à cette démarche, du moins qu'il soit informé de la stratégie envisagée et de l'avancée du dossier. Désinvestir des énergies fossiles ne se fait pas en une matinée, en effet. C'est une procédure complexe qui demande de l'expertise, car les produits pétroliers se cachent dans de nombreux portefeuilles d'action, et il faut également décider où réinvestir l'argent.

Nous souhaitons que Genève rejoigne les villes pionnières qui ont amorcé le mouvement, afin qu'elle devienne le plus tôt possible un exemple à suivre, autant au niveau régional qu'international. Les Verts vous invitent à envoyer ce projet de résolution à la commission des finances.

**Le président.** Merci. Madame Sandrine Salerno, voulez-vous prendre la parole tout de suite ou attendez-vous la fin?

M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je la prendrai à la fin.

Le président. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. Cette résolution part de bonnes intentions. C'est vrai, réduire la part des énergies fossiles est une chose à laquelle on peut se conformer. On peut aller dans cette direction. Il faut quand même reconnaître qu'un certain travail est fait, notamment au sein des Transports publics genevois qui développent les bus TOSA, des bus électriques qui remplaceront les trolleybus. Tout un travail est fait pour diversifier nos sources d'énergie. Ce travail-là existe.

Au niveau de l'investissement, cela pose un certain nombre de problèmes. C'est bien que la commission des finances se penche sur la question, qu'elle ait toutes les explications, notamment de la part de la caisse de pension, CAP Prévoyance, car il y a une certaine impossibilité d'exclure entièrement tout ce qui relève de ce secteur économique, notamment parce que la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) empêche de procéder à ce genre d'interdit. Il est certain qu'on peut interdire un certain nombre de sociétés, par exemple des entreprises qui ne seraient pas correctes au niveau social ou des fabricants d'armes – c'est l'exemple qui est pris régulièrement. J'imagine que ces interdits doivent déjà exister dans le plan d'investissement de CAP Prévoyance. Ils peuvent tout du moins être examinés. Il existe une certaine volonté de se pencher sur les investissements de la Ville de Genève ou de sa caisse de pension.

C'est une question intéressante. Faire un débat au sein de la commission est intéressant. Malheureusement je crains fort que vous soyez un peu déçus et qu'on tombe de haut. Je crois néanmoins que le débat mérite d'être mené. Je vous remercie d'avoir déposé ce projet de résolution, parce que cela permet d'examiner un peu plus clairement les modes d'action que l'on peut envisager au niveau de l'investissement. L'impact risque malheureusement d'être relativement faible, mais c'est déjà une bonne chose que de poser la question. Quant aux réponses, ce sera encore autre chose...

**M.** Adrien Genecand (LR). Pour notre part, nous refuserons même l'entrée en matière, car nous avons récemment eu en commission des finances une discussion sur les premiers interdits que nous nous étions déjà posés, et on se rend bien compte que c'est beaucoup plus difficile que les bonnes intentions. Je vous donne simplement l'exemple de la pornographie.

Lorsque nous avons une participation dans UPC Cablecom, en l'occurrence dans Naxoo avec UPC Cablecom, n'avons-nous pas déjà une participation dans la pornographie, puisqu'une partie du bouquet de Naxoo vend des chaînes x et que cet opérateur encaisse donc de l'argent sur des chaînes x? N'a-t-on pas déjà là un investissement dans la pornographie, alors que c'est une société auxiliaire?

Les bonnes intentions sont tout à fait louables, c'est très rigolo. Sauf que là vous allez jusqu'aux énergies fossiles que sont le gaz, le charbon et le pétrole...

Alors on va être très simple. Il ne faut pas réfléchir trop loin sur la façon dont on investit dans les sociétés qui gagnent de l'argent grâce à cela. On va dire la chose suivante. Comment chauffe-t-on nos bâtiments en Ville de Genève? On a le plus gros parc immobilier du canton. Par conséquent, c'est très simple. Notre premier effort serait, par exemple, de renoncer aux chaudières à gaz aux Minoteries.

Comment va-t-on chauffer les locataires, étant donné, je vous le rappelle quand même, bien que vous n'y soyez pas étrangers – vous le savez certainement – que l'énergie électrique de provenance nucléaire est interdite dans le canton de Genève? Quand vous n'avez plus ni nucléaire ni charbon ni gaz, ça commence à être compliqué de chauffer les gens... Ou alors vous vous rendrez compte qu'il y a quand même quelques limites avec les panneaux solaires sur le toit et vous irez peut-être, avec toute la bienveillance qui est la vôtre, expliquer aux locataires qui meurent de froid en hiver que c'est pour la bonne cause, que ça valait la peine qu'ils meurent de froid puisqu'ils auront ainsi accepté les vaillantes motivations de la résolution R-192: «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon»!

Vous l'aurez bien compris, cette résolution est un peu ridicule. Si vous voulez vraiment désinvestir dans ce secteur, il ne faut pas proposer une résolution pour vous mêler des investissements, car c'est une chose relativement compliquée pour laquelle il faudra aller très loin. Il faut, au contraire, vous demander concrètement comment on va chauffer nos bâtiments. Et si vraiment vous avez un problème avec cela, vous demanderez à M. Pagani, lorsqu'on examine les lignes sur l'énergie aux comptes, quelle est la provenance de la source d'énergie et si on peut la remplacer avec du renouvelable. Si la réponse est satisfaisante, c'està-dire qu'on pourrait ne faire que du renouvelable pour tous les bâtiments de la Ville de Genève – du Jardin botanique au centre sportif de la Queue-d'Arve, en passant par les 2000 logements et plus que nous avons – eh bien, à ce moment-là, on fera un effort dans ce sens.

On va commencer par ça, on va commencer simple, on va commencer par être efficace. Après on s'attaquera à la façon de réduire les investissements concernés de nos différentes caisses de pension et des sociétés dont nous sommes propriétaires, à la façon de les empêcher d'aller investir dans ces secteurs.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 40 oui contre 27 non.

**M**<sup>me</sup> **Sandrine Salerno, conseillère administrative**. Mesdames et Messieurs, ce n'est certainement pas le lieu, ce soir, de faire un grand débat sur cette résolution. On l'étudiera en commission des finances, puisqu'une majorité se dessine pour soutenir ce renvoi.

Pour ma part, Monsieur Genecand – vous transmettrez, Monsieur le président – je ne trouve pas que ce soit une résolution ridicule. Au contraire, je pense

que c'est une résolution pertinente qui s'inscrit dans les enjeux de notre monde contemporain. Les technologies évoluent; elles méritent d'être étudiées en commission des finances. Cela étant, vous vous rendrez compte que l'impact de la Ville de Genève sur ses propres fonds est relativement réduit.

A ce titre, je vous remercie d'avoir souligné la politique d'investissement menée par la Ville de Genève depuis quelques années. Ces investissements sont socialement et environnementalement responsables. Il est vrai qu'on peut parfois avoir des petites incohérences – cela arrive, le monde n'est pas parfait – mais la volonté politique, par contre, est très claire.

On a un autre acteur sur lequel on peut avoir un effet de levier, c'est la caisse de pension – elle a été citée. La caisse de pension, sous l'impulsion de la Ville de Genève, a également réformé sa politique en matière d'investissements. Il y a peut-être encore du travail à faire, en sachant que la difficulté de la caisse de pension est bien évidemment avant tout de garantir les rentes. C'est l'objectif premier de la caisse de pension. On s'est d'ailleurs rendu compte qu'on arrivait à garantir les rentes tout en ayant une politique socialement et environnementalement intelligente.

Il y a donc là aussi du travail à faire. C'est un peu un travail de lobby car, vous le savez, CAP Prévoyance est la caisse de la Ville de Genève, certes, mais c'est aussi celle des autres communes et des Services industriels de Genève. Accessoirement, la Ville de Genève, en tant qu'employeur, pourrait défendre une position différente de celle de la Ville de Genève, lorsque cette dernière est représentée par ses employés. Cela ne veut pas dire qu'on ne doive pas faire le travail, qu'on ne doive pas se poser la question en commission des finances.

Peut-être qu'on ne peut pas totalement révolutionner aujourd'hui les placements dans les institutions qui dépendent de la Ville de Genève ou dans lesquelles la Ville de Genève a une influence. Je pense cependant que nous avons une responsabilité en tant qu'élus à réfléchir sur cette problématique pour voir quels sont les chemins qui peuvent nous amener vers un désinvestissement de certaines énergies polluantes, dangereuses et très gourmandes en ressources pour nous diriger vers d'autres types d'énergie, en sachant aussi que le monde change, qu'il évolue rapidement et qu'on invente de nouvelles technologies qui permettent d'être plus audacieux.

Vous demandiez d'ailleurs, Monsieur Genecand – vous lui transmettrez, Monsieur le président – comment M. Pagani pouvait révolutionner les modes de chauffage. Il travaille notamment avec les SIG et les communes, comme partenaires, sur un projet consistant à chauffer, grâce à l'eau du lac, le quartier de Sécheron, le quartier du Seujet, le Carré-Vert sur l'ancien site d'Artamis. Donc, oui, les technologies avancent. En tout cas, je pense que c'est intelligent aujourd'hui de renvoyer en commission des finances cette résolution qui s'inscrit

vraiment dans les débats politiques contemporains, afin de l'étudier et acquérir de nouvelles connaissances. Après on verra bien quelle sera la capacité de la Ville de Genève à influer sur les choix qui sont aujourd'hui les nôtres. Sur le principe, je pense que si on peut mieux faire ou si on peut trouver des chemins pour mieux faire, il faut s'en donner l'opportunité ensemble à la commission des finances. En tout cas, je vous remercie, Monsieur Vaucher, d'avoir été l'un des auteurs de cette résolution, que j'accueille avec beaucoup de plaisir.

**M. François Bärtschi** (MCG). J'aimerais juste préciser un élément. Il est certain qu'avec la façon dont sont gérées les caisses de pension, il sera relativement difficile, selon l'axe de cette seule résolution, d'influer de manière catégorique sur les investissements et d'éliminer tous les produits fossiles, notamment parce qu'on travaille avec des fonds indiciels, c'est-à-dire des fonds basés sur des indices. Il est difficile, en effet, d'avoir un indice propre à CAP Prévoyance car, si on le fait, on n'arrivera pas à être dans quelque chose de compétitif. Il y a donc des raisons techniques qui limitent notre capacité d'influence, que la commission des finances pourra comprendre.

Je pense donc que c'est bien d'éclaircir la question de cette façon-là, afin de voir de quelle manière agir sur ce type de questions, tout en tenant compte des intérêts des retraités, des pensionnés et des employés actuels de la caisse de pension, puisqu'il ne faut pas les oublier. Ces intérêts doivent également être défendus en termes financiers, ce que les auteurs de la résolution cherchent également. Je crois cependant qu'il y a une clarification importante à apporter et qu'on pourra l'obtenir grâce à ce renvoi en commission des finances. Je vous le recommande tout à fait.

M. Jean Rossiaud (Ve). Merci, Madame Salerno, d'accueillir favorablement ce projet. Nous allons renvoyer ce projet de résolution en commission, nous n'allons pas faire le débat ici. J'aimerais cependant rappeler trois arguments. Il y a évidemment l'argument écologique. Il y a l'argument moral par rapport aux générations futures, mais il y aussi – mon préopinant l'a dit – l'argument économique. Nous allons voir en commission des finances qu'il est folie aujourd'hui d'investir massivement dans des énergies qui n'ont pas d'avenir. Je me réjouis donc que vous renvoyiez tout cela en commission et vous en remercie.

Le président. Vous demandez donc un renvoi en commission de...?

M. Jean Rossiaud. Des finances!

Le président. Finances... Merci. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. La mesure la plus écologique à laquelle pourrait probablement aboutir cette résolution est que nous la votions sur le siège. Cela nous éviterait la production d'un rapport. Nous économiserions cela à défaut d'autre chose... Quand je vous entends nous expliquer qu'il faut désinvestir de ces énergies pour des raisons économiques, Monsieur Rossiaud, vous tombez très bien... Qu'est-ce qu'on fait avec l'énergie hydraulique? Vous avez certainement lu la presse. Qu'est-ce qu'on fait avec l'énergie hydraulique, qui est massivement déficitaire aujourd'hui? Est-ce qu'on sort de l'énergie hydraulique? Je vous rappelle juste qu'elle est renouvelable et que, si on n'en a plus, ça va être compliqué de faire du 100% renouvelable! Alors ce genre d'arguments... Il faudrait au moins avoir l'honnêteté de prendre en considération le contexte actuel.

Il faut aussi se rappeler que le gaz, c'est Electricité de France (EDF). EDF, c'est quoi? C'est ceux qui ont massivement subventionné une conférence qui vous est certainement chère, la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP 21). EDF a été le plus grand fournisseur d'argent cash pour l'organisation de la COP 21. C'est un fournisseur de gaz et d'électricité en France. L'électricité en France, c'est quoi? C'est le nucléaire. Donc, épargnez-nous au moins l'aspect économique. Sur l'aspect écologique, je veux bien entendre tout ce que vous voulez, mais épargnez-nous au moins l'aspect économique, s'il vous plaît.

M. Jean Rossiaud (Ve). Je viens de dire qu'on n'ouvrirait pas ce débat ici mais en commission des finances. Je ne partage évidemment pas l'avis de M. Genecand, ce n'est pas un scoop. Nous en parlerons tranquillement à la commission des finances. Vous verrez qu'il y a évidemment des arguments économiques à faire valoir. Je ne ferai toutefois pas le débat ici.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des finances est accepté par 39 oui contre 31 non.

**Le président.** Le troisième débat sur la proposition PR-1173, relative au parc Hentsch, aura lieu à 20 h 30. Le rapport PR-1098 A, relatif à l'initiative IN-3: «Sauvons nos parcs au bord du lac!», sera également traité à 20 h 30.

34. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation du budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (GTG) (PR-1140 A)<sup>1</sup>.

Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Roullet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2015. La commission, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié la présente proposition lors des séances du 2 novembre et du 23 novembre 2015. La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Nour Zumofen pour la qualité de ses notes de séances.

#### Séance du 2 novembre 2015

Audition de M. Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département; M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente du Conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, MM. Tobias Richter, directeur du Grand Théâtre, et Claus Hässig, secrétaire général

Le président rappelle que le subventionnement destiné au Grand Théâtre de Genève (GTG) est actuellement gelé au niveau du Grand Conseil. De plus, compte tenu du contexte de désenchevêtrement des tâches entre la Ville, l'Etat et les communes, les commissaires souhaiteront peut-être se référer à leurs groupes respectifs avant de prendre une décision au cours de la présente commission, qui dans le cadre de ce budget officie un peu comme une commission des finances. Il accueille les auditionnés.

M. Kanaan annonce qu'en intégrant les subventions du Canton de Genève, le budget 2015-2016 serait équilibré, et que ladite subvention constitue le premier élément d'une convention de subventionnement pluriannuelle, signée entre le Canton, la Ville de Genève et le GTG, selon le modèle de la loi cantonale sur les indemnités et aides financières (LIAF). Il ajoute que cette subvention, assumée par le Conseil d'Etat depuis les accords de 2013, a justifié le fait que le Conseil administratif et la Fondation du Grand Théâtre puissent prévoir que le Canton participe au financement du GTG à titre subsidiaire. En outre, il déclare qu'un montant de 500 000 francs (en cours de débat budgétaire en 2014, il est passé de 1 million de francs à 500 000 francs) a été inscrit sur le budget 2015 de l'Etat de

<sup>1</sup> Proposition, 1980.

Genève, et qu'en principe, la LIAF prévoit des subventionnements respectifs de 2 millions de francs puis 3 millions de francs pour les années 2016 et 2017.

Selon les conventions LIAF, il importe que le subventionné conventionné présente un budget équilibré à la fin de la période fixée, ce qui implique que ce dernier puisse proposer de moduler la gestion des flux sur une période de trois ou quatre ans. M. Kanaan rappelle que, dès fin janvier 2016 jusqu'à la fin du printemps 2018, le GTG sera affecté par une jauge moindre, dans la mesure où cette période correspond à des saisons hors murs (à l'Opéra des Nations). Ce déplacement impliquera un déficit de fonctionnement, qui serait couvert par la contribution du Canton. Il informe que le Conseil d'Etat a assumé ses engagements, dans la mesure où il a déposé le projet de loi correspondant (projet de loi 11605) au Grand Conseil, dont la Commission des finances traitera l'objet probablement après avoir occulté l'évolution du dossier de l'enchevêtrement des tâches. A ce titre, il affirme que, par analogie avec la Nouvelle Comédie et ses 45 millions de francs d'investissements, il existe un lien politique entre cette subvention et le dossier du désenchevêtrement des tâches. Il reconnaît un risque objectif que la subvention de 500 000 francs ne soit pas votée, ou du moins pas votée à temps. Il souligne néanmoins sa nature optimiste ainsi que la persévérance dont le Conseil administratif fait preuve, afin que le Canton saisisse l'occasion de démontrer son intérêt pour les grandes institutions.

Il déclare ensuite que le Conseil administratif a adressé un courrier au GTG lui demandant de faire tous les scénarios d'économie possibles et de recettes supplémentaires, tout en sachant qu'il serait particulièrement difficile pour ce dernier de licencier du personnel, ce qui, sur le plan juridique, nécessiterait quelques années pour être effectif. Il insiste sur le risque de faire face à des déficits sur l'ensemble de la période, ce qui aboutirait à des réflexions pour trouver des solutions: demander, par exemple, un supplément au Fonds intercommunal des communes.

Enfin, il relève que les discussions concernant le désenchevêtrement sont en cours entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, et que ce dernier aborde cette discussion de manière positive et constructive, tout en préservant les intérêts de la Ville et de la politique culturelle. Il annonce la possibilité d'un accord conclu le 18 novembre 2015 et s'engage à informer MM. Lathion et Pagan, respectivement présidents de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances, dès qu'il disposera de plus d'éléments.

#### Ouestions des commissaires

Un commissaire demande à M. Kanaan si le courrier du 14 mai 2014, qui stipulait qu'aucune demande supplémentaire de subvention ne serait adressée à la Ville en cas de refus de la part de l'Etat d'entrer en matière, était toujours d'actualité et si la magistrat peut confirmer la non-entrée en matière de la Ville

pour une augmentation de subventionnement en cas de non-subventionnement de la part du Canton.

M. Kanaan répond que ledit courrier consistait à prévenir le GTG qu'a priori la Ville ne pourrait allonger la subvention. Il informe qu'un courrier du 28 août 2015 lui a été adressé, afin de confirmer ce risque et de lui demander un plan d'économie, ce à quoi le GTG a répondu que cette entreprise ne sera pas aisée. Il précise que le Conseil administratif refuse de s'engager pour une compensation automatique. Cette position reste valable, car l'entrée en matière impliquerait de demander au Conseil municipal 2 millions de francs supplémentaires par an. Il ajoute que si cette option n'est pas envisagée aujourd'hui, il s'agira d'en rediscuter s'il fallait choisir entre cette perspective et celle de licenciements secs qui nécessiteraient deux années pour être effective.

Un commissaire suppose qu'il existe d'autres formules pour trouver des économies.

M. Kanaan insiste sur le fait que le Conseil administratif fera au mieux afin que ce projet de loi cantonale soit accepté. Il ajoute que, pour engendrer des économies, il est commun de penser à une diminution de la production, alors que cette diminution engendrerait l'effet contraire, à savoir: une diminution des recettes et des sponsors et une augmentation des frais d'audit et des charges du personnel. Par conséquent, il est délicat pour le GTG de faire des économies qui, le cas échéant, pourraient s'élever jusqu'à 100 000 francs et non pas 3 millions de francs.

Un commissaire s'interroge sur le rôle des communes et demande si ces dernières ont été abordées ou s'il s'agit d'un plan B à envisager en cas de nécessité.

M. Kanaan répond que les communes seront certainement sollicitées, même si, d'un point de vue légal, ces dernières ne sont pas contraintes à collaborer. Il déclare qu'il faudrait convaincre l'Assemblée générale des communes. En outre, il rappelle que les communes versent 2,5 millions de francs par année, et qu'elles ont accordé une subvention extraordinaire de 3 millions de francs pour l'investissement, alors que le Canton devait assurer une partie du budget de fonctionnement.

Un commissaire comprend que le courrier du 14 mai 2014 adressé par le Conseil administratif annonce que ce dernier ne proposera pas de subvention supplémentaire au Conseil municipal. Il ajoute que la décision de verser (ou de ne pas verser) une subvention revient au Conseil municipal.

M. Kanaan confirme la souveraineté du Conseil municipal à ce sujet. Il rappelle que le Conseil municipal avait décidé qu'il fallait entreprendre la rénovation du bâtiment du GTG rapidement alors que le Conseil administratif, s'il en admettait la nécessité, n'y voyait aucune urgence. Il précise que l'objectif princi-

pal dudit courrier résidait dans la volonté d'écarter la croyance pour le GTG, que la Ville compenserait les dettes.

Un commissaire se dit surpris de constater la prévision d'une diminution de près de 1 million de francs dans les revenus de mécénats privés, alors que l'industrie du luxe se porte à merveille. Il demande au magistrat quelle est sa lecture par rapport à ce constat.

M. Kanaan relève qu'avec l'Opéra des Nations, le GTG constitue une grande inconnue pour les mécènes et sponsors qui font preuve d'une certaine prudence vis-à-vis de cette nouvelle structure qu'ils ne connaissent pas encore. Ceci dit, il déclare que, sur un plan général, si certains volets de l'économie genevoise se portent effectivement à merveille, une partie des communes genevoises connaissent, néanmoins, une période difficile dans le domaine des finances. Au niveau du mécénat, il explique que, si la possibilité d'obtenir des supports financiers est toujours présente, il s'agit d'adapter des contacts plus volatils que par le passé, ce qui nécessite plus d'effort. Enfin, il précise que le curseur Mécénat-Sponsoring évolue plutôt en faveur du sponsoring qui, contrairement au mécénat, demande potentiellement une contrepartie qui a une valeur monétaire. A ce titre, il remarque que l'Opéra des Nations n'est pas encore maîtrisé comme instrument.

M. Richter évoque la situation particulière du GTG, propriétaire et maître d'ouvrage pour l'Opéra des Nations, et à qui incombe, avec l'aide des magistrats, de trouver des moyens pour le réaliser. Il explique que le GTG a dû solliciter des partenaires et des sponsors importants pour assurer ce financement, et qu'il n'est pas possible de puiser plusieurs fois dans la même source, sur une même année. Puis, il mentionne le faible soutien, pour cette année, du secteur bancaire, qui a traversé, lui-même, une période difficile. Enfin, il informe que, par le passé, le GTG a bénéficié de partenariats très importants avec des compagnies et fondations russes, notamment, qui, au vu de l'évolution de l'économie mondiale, se sont retirées en grand nombre.

M<sup>mc</sup> Lorella Bertani rappelle que le GTG constitue une fondation de droit public, qui n'est pas propriétaire de ses murs. Celle-ci comporte deux types de personnel: un personnel rémunéré par la Ville de Genève et un personnel de la Fondation du GTG, engagé sous contrat de droit privé et rémunéré au moyen de la subvention. Elle explique que le déficit structurel du GTG, documenté par des rapports, ne cesse d'augmenter et s'élève à près de 3 millions de francs. Se référant aux comptes 2014-2015, elle informe que la production des spectacles nécessite une dépense de l'ordre de 14 millions de francs et engendre une recette de 17 millions de francs. Par conséquent, les 3 millions de francs supplémentaires engendrés, qui devraient servir à l'amélioration de la qualité artistique, sont dépensés pour répondre aux frais fixes qui ne cessent d'augmenter, ce qui est contraire à la bonne administration d'une institution culturelle. Aussi,

se dit-elle soucieuse, car l'institution ne sait pas comment elle pourra accomplir sa mission à terme. En effet, elle précise que si la mission du GTG est de produire des spectacles, il s'agit également de produire des créations, des activités pédagogiques, d'amener un nouveau public à l'opéra et de présenter des œuvres moins connues. Elle ajoute que depuis 2007 les dépenses de production ont diminué de 3 millions de francs et précise que la saison 2014-2015 a engendré un boni pour la deuxième année consécutive. Elle déclare toutefois que la situation ne peut plus durer, et que l'institution est arrivée aux limites des économies qu'elle a pu faire.

Pour le budget 2015-2016, elle explique qu'il a été élaboré en intégrant les subventions du Canton de l'ordre de 1 million de francs, bien qu'à ce jour celle-ci est hypothétique et ne s'élève qu'à 500 000 francs. Elle précise que la convention de subventionnement, qui fera sûrement l'objet d'un débat au Grand Conseil, constitue un enjeu crucial dans la mesure où, par définition et pour des raisons diverses, une saison hors murs est déficitaire. Pour l'Opéra des Nations, un financement privé a permis de créer une structure de 1200 places en moins d'une année. Elle précise néanmoins qu'il s'agit toujours d'une jauge inférieure à celle que connaît le GTG actuellement. De ce fait, pour pouvoir accueillir le même nombre de spectateurs (130 000 par saison, toutes manifestations confondues, et 100 000 pour le ballet), il sera nécessaire d'organiser davantage de représentations et, par conséquent, de payer des cachets supplémentaires.

D'autre part, elle explique que, outre reloger le GTG pour la durée des travaux de rénovation, l'un des buts de l'Opéra des Nations est également d'acquérir un nouveau public, ce qui explique, en partie, que la billetterie sera différente, même si le changement au niveau de la billetterie est dû également au fait que l'Opéra des Nations ne comporte aucune mauvaise place. Ceci exclut donc les catégorisations de prix et les places privilégiées telles que celles qui se situent, actuellement, dans le Carré d'or au GTG. Elle déclare qu'il y aura donc nécessairement une augmentation des dépenses artistiques et de la publicité ainsi qu'une diminution des recettes. A ce titre, elle relève que pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015, le GTG a atteint des records de vente d'abonnements (8600 abonnés), et que les abonnements tendent, aujourd'hui, à diminuer, dans la mesure où l'accès à l'Opéra des Nations peut s'avérer plus compliqué pour les résidents de la rive gauche, bien que ceux de la rive droite se réjouissent de cette nouvelle configuration.

Elle signale que, de ce fait, la direction générale étudie des plans d'accès et assure qu'un tramway s'arrêtera devant la porte de l'Opéra des Nations. Néanmoins, elle constate que la population semble assez frileuse de souscrire à un abonnement et préfère attendre et s'assurer de la qualité de la nouvelle configuration et des futures représentations qui s'avèrent d'ailleurs très attractives, et qui seront adaptées à un théâtre en bois.

Enfin, compte tenu du fait que le budget présenté lors de la présente séance intègre une subvention cantonale de l'ordre de 1 million de francs, suspendue à la décision du Grand Conseil, elle évoque la possibilité d'élaborer un budget qui comporte 500 000 francs de rentrées en moins. Elle demande donc à la commission des arts et de la culture si elle souhaite que le GTG présente un nouveau budget qui tienne compte de cette recette amoindrie. Quant aux dépenses du GTG, calculées au plus juste, elle dit qu'il serait difficile de les diminuer.

M. Richter rapporte que le GTG a été confronté en 2010 au projet de la Ville de Genève des travaux de rénovation sur le bâtiment de la place Neuve pour 2014. Il rappelle que ces derniers ont été reportés à 2015, pour finalement ne démarrer qu'en 2016. Il signale que les nombreuses contraintes, dont l'accord avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), nécessitent une organisation importante, afin d'être en mesure d'anticiper les divers besoins et exigences. Il informe que, dans son parcours professionnel, cette expérience de devoir réaliser un concept hors murs se présente à lui pour la cinquième fois. Si les outils sont semblables à certains égards, il s'agit toujours d'une entreprise compliquée, qui n'a jamais engendré de saison bénéficiaire avec un budget équilibré, ce qui explique la présentation d'un plan quadriennal.

Il déclare ensuite que le GTG a présenté des budgets d'exploitation pour la saison 2013-2014 dont la moitié représente le budget de la fondation et l'autre moitié les coûts fixes, gérés par la Ville. Il ajoute que, selon sa marge de manœuvre, le GTG a entrepris tout ce qui était envisageable pour éliminer les projets susceptibles d'alourdir le budget. Par ailleurs, il rappelle qu'il a été démontré, sous la perspective la plus optimiste, qu'une demi-saison hors murs engendrerait un déficit de l'ordre de 1,1 million de francs, et qu'une saison entière hors murs représenterait un déficit de l'ordre de 2,8 millions de francs. Dans le cas où les soutiens financiers ne permettraient pas d'équilibrer le budget, il affirme qu'il s'agira, alors, d'examiner les coûts de la structure fixe de fonctionnement pour y réduire éventuellement des dépenses. Mais il souligne que les discussions sur le budget 2015-2016 sont encore en cours alors que la saison est engagée. Enfin, compte tenu des circonstances actuelles, du non-financement du Canton et malgré son expérience en la matière, il semble difficile d'espérer trouver, si tardivement, des solutions efficaces.

Le président mesure la chance de pouvoir compter sur l'expérience de M. Richter et se dit conscient de la difficulté de la tâche dans ce contexte de déménagement et de désenchevêtrement des tâches au niveau politique. Compte tenu de ce contexte particulièrement péjorant, il se dit admiratif du travail effectué et du dynamisme dont font preuve les représentants du GTG et précise que son avis est partagé par l'ensemble des commissaires de la commission.

Un commissaire reconnaît que l'exercice budgétaire pour cette année s'avère spécial et compliqué. Il se réfère à la page 13 du document de la proposition

PR-1140 et aimerait davantage d'informations au sujet de la ligne 3181 «Honoraires de publications» qui présente un montant de 126 780 francs pour le budget 2013-2014 et de -254 917 francs au niveau des comptes 2013-2014. Il demande ce qui explique une telle différence.

M. Richter répond que les honoraires de publication varient naturellement. Pour le budget 2014-2015, 137 500 francs ont été budgétés dès lors que le montant des comptes pour la saison précédente s'est avéré nettement supérieur, ce qui explique que le budget comporte un chiffre plus réaliste, basé sur l'expérience. Il ajoute que l'augmentation des honoraires de production sur le budget 2015-2016 est due à la nécessité de réaliser davantage de spectacles (mandats) pour les raisons expliquées plus tôt.

Le même commissaire comprend que le montant de 226 200 francs correspondrait plus à la réalité (M. Richter confirme ce point), puis aborde la question de la relative prédictibilité des frais fixes, dont les droits d'auteurs, puisque les programmations sont réalisées longtemps à l'avance. Il demande des précisions sur cette estimation (ligne 3188) de l'ordre de 250 300 francs pour le budget 2015-2016 alors que les comptes 2013-2014 ont comptabilisé un montant de 427 393 francs.

M. Richter explique que cette rubrique comporte à la fois les droits d'auteurs des œuvres représentées, estimés en fonction des contrats passés, ainsi que les droits de suite. D'autre part, il dit que cette rubrique comporte aussi les droits liés aux diffusions audiovisuelles, mises en œuvre depuis l'an passé, suite à de multiples demandes.

Toujours le même commissaire, qui se réfère à la ligne 4690 de la page 15 du document susmentionné («Produits de mécénat»), relève une différence importante entre le budget 2013-2014 et les comptes 2013-2014 avec des montants respectifs de 1 630 000 et 380 000 francs et demande sur quelle base le montant de 630 000 francs (inscrit au budget 2015-2016) a été estimé.

M. Richter répond que, si les contrats de partenariat s'étendent souvent sur plusieurs années, il y a également des contrats dégressifs, ce qui explique, en partie, ce chiffre inférieur. Il explique ce montant inférieur par le fait que le financement d'une grande banque française, pour engager la moitié de la jeune troupe de chanteurs sous contrats annuels, a baissé sa contribution pour des raisons conjoncturelles, et, notamment, suite à un changement de direction de la banque.

Le même commissaire mentionne cette fois le «Plan financier 2015-2017» de la page 16. Il s'étonne de l'augmentation des frais artistiques au niveau du budget 2016-2017 du GTG qui sera déplacé à l'Opéra des Nations. Alors que le montant de 500 000 francs prévu par le Grand Conseil n'a toujours pas été versé et risque de ne pas l'être, il estime que les montants des subventions cantonales de 1 million, puis 2,5 millions de francs et 3 millions de francs pour les années

suivantes, ne devraient pas apparaître dans le budget du GTG, dans la mesure où il paraît inexact de se fonder sur des montants qui risquent de ne pas être votés. S'il soutient ces financements au sein de son parti, il estime que le budget, présenté par le GTG, n'est pas conforme, compte tenu de ces incertitudes liées à l'octroi des subventions.

M<sup>mc</sup> Lorella Bertani répond que ces montants correspondent aux chiffres de la convention de subventionnement, qui prévoit, par ailleurs, qu'il est possible d'être déficitaire une année, à la condition que le déficit soit compensé par des bonis les années suivantes. En outre, elle confirme que ces budgets quadriennaux reposent, entre autres, sur l'espoir de l'acceptation de la convention de subventionnement. Quant aux frais artistiques, elle explique qu'il faudra prévoir plus de représentations à l'Opéra des Nations, ce qui implique davantage de cachets. L'alternance intra-muros/extra-muros explique les variations des chiffres présentés au cours de cette période. Enfin, elle explique que, dans la mesure où il faut faire plus de représentations pour accroître les recettes, et que l'OSR ne pourra pas assurer l'ensemble des représentations, il s'agira alors d'engager des orchestres supplémentaires afin d'assumer les saisons. Tout cela impliquera une augmentation des frais artistiques.

Toutefois le même commissaire demande si élaborer un nouveau budget sans les subventions constituerait un travail de longue haleine ou si cette perspective pourrait être envisageable.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que, sur l'ensemble des subventions qui apparaissent dans le plan quadriennal, seules les subventions du Canton de Genève sont remises en question. Par conséquent, le Conseil administratif n'a jamais demandé au GTG de réfléchir au cas théorique où l'ensemble des subventions serait retiré. Elle avance que, sous réserve du vote du budget, la subvention de la Ville de Genève leur est acquise et ne comporte donc pas une réelle incertitude. Pour les subventions versées par l'ACG, aucun signal négatif non plus n'a été reporté à l'heure actuelle. Elle explique que la subvention du Canton a donc été intégrée dans cette projection financière et dans le budget, car une relation contractuelle a été établie entre les trois parties: le GTG, la Ville de Genève et le Canton de Genève. Cela implique que les subventions doivent être inscrites, tout en sachant qu'aucune certitude absolue ne garantit leur versement. Par ailleurs, elle remarque que le déficit, qui apparaît actuellement, est assumé et rééquilibré sur l'ensemble des quatre ans. Par conséquent, les 495 000 francs de déficit ne sont pas liés à cette subvention cantonale, et si cette dernière n'est pas versée, le déficit atteindra 500 000 francs supplémentaires.

M. Richter répond que, s'il est possible de montrer ce que représenterait la suppression des subventions sur le papier, ce budget ne serait pas envisageable en termes de faisabilité, dans la mesure où les salaires et les dépenses sont contractuelles.

Un commissaire relève le caractère prévisionnel et hypothétique qui découle nécessairement de l'examen de tout budget. Il ajoute qu'aucune subvention ne peut être garantie puisque, théoriquement, le Conseil municipal de la Ville de Genève et l'ACG pourraient réduire leurs subventionnements à zéro. Avec l'hypothèse la plus pessimiste selon laquelle la subvention du Canton ne serait pas versée, il demande quelles seraient les possibilités de compenser un déficit budgétaire sur la saison 2015-2016 par un accroissement des recettes sur les saisons suivantes.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani répond que la compensation par des bonis ne sera pas possible tant que le GTG ne réintègre pas ses murs.

Le même commissaire remarque que le GTG peut présenter un budget déficitaire. En effet, aucune obligation ne le contraint à présenter un budget équilibré au Conseil municipal, puisque la condition est l'équilibre sur les quatre ans. Dès lors, il estime qu'il serait plus honnête d'envisager cette perspective, plutôt qu'émettre des hypothèses non réalistes, comme celle de licencier du personnel de la Fondation du GTG, personnel qui bénéficie d'un statut qui garantit les emplois. Compte tenu de cet élément, de l'impossibilité de réduire les dépenses artistiques et des économies modestes sur les frais de fonctionnement, il demande s'il ne serait pas préférable de présenter, si le Canton ne verse pas sa subvention, un budget déficitaire, tout en sachant que ce budget devrait pouvoir être équilibré sur les quatre ans.

M. Richter confirme que cette perspective est possible, mais insiste sur la connexion inséparable entre le calendrier du plan financier et celui des travaux prévus sur deux ans.

Le même commissaire s'interroge désormais sur l'identité du maître d'œuvre.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani répond qu'ils ont la maîtrise de l'ouvrage de l'Opéra des Nations, et que les travaux de rénovation du GTG sont assurés par la Ville de Genève. Elle précise que le plan quadriennal, élaboré avec la Ville, devra être décalé, puisque celui présenté lors de la convention de subventionnement démarrait à la saison 2014-2015 et prenait fin en 2017-2018, étant prévu que 500 000 francs seraient versés lors de la saison 2014-2015. Or, ce montant n'a pas été versé, ce qui implique que l'élaboration d'un nouveau plan quadriennal débuterait pour la saison 2015-2016 pour finir en 2018-2019. Elle déclare, enfin, qu'il est primordial de pouvoir réintégrer les murs à temps afin d'augmenter les recettes.

Le président demande si les 500 000 francs seraient attendus pour l'année prochaine si le plan est reporté.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani répond par la négative, car ce montant est attendu pour la saison 2015-2016.

M<sup>me</sup> Bachman confirme l'importance de la subvention du Canton, promise et signée par le Conseil d'Etat dans la convention. Si celle-ci n'est pas versée, elle déclare qu'il s'agira de dénoncer cette convention, puisque le Canton ne sera plus partenaire. La Ville de Genève aura alors la liberté de réaliser une nouvelle convention quadriennale bipartite, qui étudiera la possibilité de résorber ce déficit non planifié sur quatre ans (échéance 2020). Elle précise que cette option ne sera pas nécessairement retenue, mais qu'il s'agit d'une option techniquement possible, qui ne nécessiterait pas le dépôt d'une demande complémentaire.

Un commissaire se réfère à la ligne 313 de la page 12 au sujet des achats de fournitures et marchandises et relève une économie de plus de 1 million de francs entre le budget 2014-2015 et le budget 2015-2016. Il s'étonne de cette économie importante, compte tenu du déménagement temporaire.

M. Richter répond que l'équipement scénographique de l'Opéra des Nations sera plus modeste et plus simple en termes d'entretien. La diminution des montants associés aux lignes «Achat/location production, coproduction» et «Achat matériel & Fournitures pour production» s'explique également par les exigences spécifiques du lieu où il n'est pas possible de transposer les productions du GTG telles quelles. Enfin, il ajoute que les dépenses liées aux «Marchandises - buvette, bars, restaurants» diminueront également, car, à ce jour, l'aménagement d'un restaurant n'est pas prévu.

A la question des Revenus divers mentionnés à la page 14, un commissaire questionne les lignes 4340 «Produits de la billetterie, abonnements» et 4341 «Produits de la billetterie, entrées», car il ne comprend pas l'augmentation prévue, compte tenu des explications fournies par M<sup>me</sup> Lorella Bertani précédemment quant à la diminution drastique de la vente d'abonnements.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani répond que cette augmentation au budget repose sur l'espoir d'une attractivité accrue à terme.

M. Richter précise que ce chiffre est estimé sur la base des résultats de l'année précédente. Il confirme la baisse constatée au niveau des souscriptions d'abonnements et reconnaît que le montant budgétisé à ladite ligne est optimiste, puisque basé sur les chiffres importants des années précédentes. Il admet que cette projection est d'autant plus optimiste que la ligne 4341 «Produits de la billetterie, entrées» est en diminution et rappelle que la politique tarifaire de l'Opéra des Nations correspondra à une volonté de popularisation, ainsi qu'à la spécificité de la salle qui exclut les catégorisations tarifaires.

A la page 11, aux postes mentionnés aux lignes 3025 «Traitement personnel artistique de spectacle», un commissaire constate des variations à la hausse ou à la baisse sur différents postes et demande s'il s'agit d'un choix afin de limiter les charges ou si cette variation est simplement due à la programmation de l'Opéra des Nations, dont les cachets sont diminués en fonction du volume.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani informe qu'il y aura un ballet en moins.

M. Richter ajoute que la nécessité de réaliser de nouvelles productions, adaptées à ce nouveau lieu qui requiert imagination et créativité, ne permet pas de réduire les cachets.

Le même commissaire aimerait obtenir davantage de détails concernant les sponsors partenaires pour les comptes 2013-2014, ainsi que ceux attendus sur le budget 2015-2016 (ligne 4691 de la page 15).

M. Richter répond que les informations liées aux sponsors ayant participé à la saison 2013-2014 peuvent être communiqués. Il ajoute, néanmoins, que l'information liée aux sponsors futurs ne sera probablement pas exhaustive dans la mesure où certains partenaires actuels ne souhaitent pas encore être visibles.

Le même commissaire poursuit en disant que, s'il comprend l'exigence d'anonymat des mécènes, il ne saisit pas cette discrétion en ce qui concerne les sponsors.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani explique que la situation est délicate dans la mesure où certains contrats sont en cours. Elle préfère fournir cette information lors de la présentation des comptes 2015-2016, une fois que tous les montants auront été versés.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme que les sponsorings réalisés peuvent être communiqués et ajoute qu'elle comprend le caractère délicat pour le GTG de divulguer des contrats en cours de négociation.

M. Richter ajoute que certaines négociations sont en cours avec des entreprises appartenant au même secteur industriel. Par conséquent, il préfère éviter le risque que certains noms circulent à ce jour.

Une commissaire souhaite revenir sur l'intervention d'un commissaire en informant qu'il est tout à fait normal d'inscrire les subventions promises lors de l'élaboration d'un budget, ce qui s'applique d'ailleurs, également, au niveau des contrats de prestation.

Le commissaire pris à partie estime, à titre personnel, qu'il est périlleux d'inscrire ces montants, dès lors que le projet de loi n'a pas été voté par le Grand Conseil. En outre, concernant la question du mécénat, il confirme que les clauses de confidentialité sont strictes et s'interroge sur l'existence d'un code de déontologie lorsque les fonds de mécénat et de sponsoring sont abordés par le GTG.

M<sup>me</sup> Lorella Bertani répond que la convention d'exploitation avec la Ville de Genève comporte quelques points fondamentaux. Si le GTG a accepté le soutien d'un partenaire qui sponsorise le champagne, elle précise que, s'il existe un code déontologique, les limites de l'acceptable sont parfois floues, contextuelles et subjectives.

M. Richter ajoute que la direction générale se montre très transparente visà-vis de cette question, puisque chaque projet de partenariat est discuté avec le conseil de fondation du GTG. Il rapporte avoir renoncé à certains partenariats qui allaient à l'encontre de l'éthique que la direction du GTG s'impose.

Le président remercie chaleureusement les auditionnés avant de les libérer. Puis, il réitère sa remarque concernant la difficulté de prendre une décision à ce jour à partir de bases conditionnelles, sans disposer d'éléments supplémentaires. Il rappelle que M. Kanaan a évoqué la possibilité de la conclusion d'un accord au mercredi 18 novembre, qui apportera certainement des éléments précieux à la prise de position.

Un commissaire se dit conscient des difficultés pratiques, mais estime néanmoins qu'il serait nécessaire et pertinent de demander l'élaboration d'un nouveau budget dans la mesure où le projet d'intention du Conseil d'Etat risque de ne pas être suivi par le Grand Conseil. Compte tenu de l'ampleur des montants en jeu et des retombées économiques récentes concernant les impôts, il maintient sa position en faveur d'une révision de ce budget en ôtant les subventions cantonales sur l'ensemble de la période.

Une commissaire considère qu'au vu des multiples difficultés auxquelles est confrontée cette institution culturelle, il serait préférable de ne pas lui imposer l'élaboration d'un nouveau projet de budget, qui par ailleurs conservera nécessairement des incertitudes.

Un commissaire remarque que le projet de budget présenté est de toute manière déjà caduc, dans la mesure où le montant de 500 000 francs pour 2015 n'a pas été versé, ce qui implique que la saison précédente est déjà frappée d'un défaut d'engagement. De plus, avec la subvention cantonale pour 2015-2016, actuellement gelée, il n'y a aucune garantie pour la suite des évènements. Par conséquent, il semblerait absurde de prendre une décision, à ce jour, à propos d'un projet et d'une convention de collaboration tous deux caducs. Il relève que selon les propos de M. Kanaan, l'accord potentiel, annoncé pour le 18 novembre prochain, ne portera pas sur le GTG, mais sur le désenchevêtrement qui constitue la raison évoquée par le Conseil d'Etat pour geler le financement du GTG et de la Nouvelle Comédie. De ce fait, il estime qu'il serait sage d'attendre le 18 novembre pour s'exprimer sur ce budget.

Une commissaire déclare que, par définition, il est tout à fait commun qu'un projet de budget soit caduc. Si la subvention, actuellement gelée, s'avère par la suite périmée, la convention de subventionnement sera dénoncée. Il sera alors nécessaire pour le GTG de refaire un budget, mais elle approuve de ne pas voter ce budget avant le 18 novembre.

Le président rappelle que les représentants du GTG ont indiqué que la suppression de la subvention cantonale impliquerait la nécessité de refaire un budget, et qu'il incombera à la présente commission d'accepter ou refuser une nouvelle proposition.

#### Séance du 23 novembre 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de  $M^{me}$  Carine Bachmann, directrice du département

Le président rappelle que la commission des arts et de la culture a été interpellée sur cette proposition (PR-1140) et qu'il semblerait que la présentation d'un projet de budget du GTG déficitaire soit inédite. Comme il existe de grandes incertitudes quant au versement de la subvention de l'Etat de Genève, il s'interroge sur la possibilité pour la commission de voter ce document en l'état. Il rappelle que lors d'une précédente séance,  $M^{\text{mc}}$  Bertani s'était dite prête à présenter une nouvelle version dudit projet de budget.

M. Kanaan explique que le problème ne réside pas dans le déficit de 490 000 francs, qui figure dans le projet de budget, mais concerne plutôt l'insécurité sur l'apport cantonal. En effet, il rappelle qu'une convention de subventionnement, conforme à la loi cantonale (la LIAF), a été signée avec le Canton au sujet du GTG. Il souligne que la LIAF permet des fluctuations dès lors que l'équilibre est atteint sur l'ensemble de la période de quatre ans. Il signale que ce déficit est dû principalement à la saison hors murs que le GTG est contraint de faire, et qu'il sera compensé par les recettes futures, dès son retour dans le bâtiment original. Pour ce qui est de l'incertitude liée à la subvention cantonale, il rappelle qu'un montant de 500 000 francs a été inscrit au budget 2015 du Canton, et que pour que le versement soit effectif, la loi de subventionnement, actuellement gelée à la commission des finances, doit être acceptée. Il rappelle également que cette loi de subventionnement prévoyait à l'origine 1 million de francs en 2015, 2 millions de francs en 2016 et 3 millions de francs en 2017 et suivants, alors que seuls 500 000 francs ont finalement été inscrits pour l'année 2015. S'il confirme la souveraineté de la présente commission au sujet de cet objet, il lui recommande néanmoins de voter cette proposition PR-1140, tout en précisant que l'apport cantonal n'est, effectivement, pas garanti. Enfin, il déclare que si le Canton était amené à ne pas honorer ses engagements, il irait trouver d'autres financements auprès des communes genevoises.

Le président demande si la commission des arts et de la culture se doit de voter cet objet avant le vote du budget de la Ville de Genève ou si celui-ci peut être repoussé à janvier ou février 2016.

M. Kanaan répond que la commission est libre de voter lorsqu'elle le souhaite, et qu'elle peut effectivement retarder son vote.

Un commissaire réitère une question posée le 2 novembre selon laquelle il s'interrogeait sur la possibilité d'élaborer un projet de budget en excluant les subventions cantonales. Il rappelle que la réponse fournie alors excluait cette possibilité. Mais, compte tenu des changements effectués depuis, au niveau du budget cantonal, il s'interroge sur la pertinence de cette réponse.

M. Kanaan répond qu'une telle démarche risque d'être interprétée par le Grand Conseil comme une dispense au vote de la subvention cantonale, dans la mesure où le Conseil municipal renoncerait alors à revendiquer de la part du Canton qu'il assume ses engagements. A titre personnel, il dit ne pas souscrire à cette stratégie et recommande de voter le projet du budget en l'état, d'autant plus qu'un projet de loi a tout de même été déposé au sujet de ces subventions cantonales. Il rappelle enfin que le GTG ne parviendra pas à faire une économie de 500 000 francs sur une saison en cours, puisque même un licenciement de personnel n'aurait pas d'effet immédiat, et qu'il serait plus onéreux de diminuer le nombre de représentations plutôt que de les maintenir.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que d'un point de vue technique, les montants correspondants à ces subventions cantonales se doivent d'être inscrits au budget qui est une autorisation de dépense et une prévision des recettes. Elle déclare que, dès lors que le Conseil d'Etat a signé la convention de subventionnement et a déposé un projet de loi, une certitude raisonnable (et non absolue) implique l'inscription de ces montants, au même titre que les montants en provenance du mécénat.

Le même commissaire relève tout de même qu'à la fin de l'année 2015, la subvention promise de 500 000 francs pour la saison 2014-2015 n'a toujours pas été versée et doute fortement que ce versement ait lieu avant l'année 2016.

M. Kanaan rectifie ces propos, dans la mesure où le budget 2014-2015 du GTG ne comptait pas sur la subvention de 500 000 francs de l'exercice 2015 du Canton, qui concerne le budget 2015-2016. Par conséquent, si la situation se débloque, le versement pourrait toujours avoir lieu au cours du premier semestre de l'année 2016.

Un commissaire relève que ce projet de budget a été voté par la fondation du GTG avant l'accord LRT du 18 novembre et s'interroge sur les impacts éventuels de cet accord.

M. Kanaan répond que cet accord souligne et renforce l'importance du projet de loi du Conseil d'Etat qui, par ailleurs, a cosigné la LRT.

Le président remercie les auditionnés pour leurs éclairages avant de les libérer. Puis, il cède la parole aux commissaires.

Un commissaire conclut que si le Conseil municipal vote le budget de la Ville de Genève, la subvention annuelle de la Ville au GTG sera votée. Dès lors, pour-

quoi voter la proposition PR-1140 au préalable? Se référant à un courrier adressé par le Conseil administratif à la Fondation du GTG, qui, en accord avec la décision du Conseil municipal, stipulait que la Ville de Genève n'accorderait pas de subvention extraordinaire, il rappelle que ladite fondation a exprimé, pour l'exercice en cours, son impossibilité de réaliser des économies équivalentes à la perte de la subvention cantonale. Dès lors, il se prononce pour le report du vote de la proposition PR-1140.

Un commissaire dit comprendre ces doutes, mais relève le cercle vicieux, qui risque de s'établir si le Grand Conseil compte sur le vote de la CARTS pour se prononcer. En outre, il déclare que le caractère déficitaire du budget présenté par le GTG s'explique par la saison hors murs, qui implique le passage d'une jauge de 1500 à 1100 places. Ce déficit n'est pas préjudiciable si l'équilibre est maintenu au terme de la période de quatre ans.

Un commissaire informe que le Mouvement citoyens genevois refuse l'entrée en matière au sujet du vote de ce projet de budget qui comporte trop d'incertitudes. Il propose un report du vote au premier trimestre 2016, lorsque le Grand Conseil se sera prononcé.

Une commissaire rappelle d'abord qu'il existe une convention tripartite entre le GTG, le Canton et la Ville de Genève et relève que si cette dernière n'est pas honorée, elle sera par conséquent révisée, ce qui entraînera l'élaboration d'un nouveau projet de budget.

Dans un second temps, elle souligne que procéder au vote à ce jour pourrait donner un signal fort au Canton. Par conséquent, elle ne comprend pas pourquoi repousser ce vote et insiste sur les caractères prévisionnels et incertains que comporte tout budget.

Le président constate la situation difficile que le GTG est amené à traverser, compte tenu de son déménagement, des incertitudes auxquelles il est soumis, et du contexte politique relativement défavorable. De plus, il perçoit les signaux d'encouragement au GTG et de responsabilisation du Grand Conseil, que pourrait engendrer un vote durant cette séance.

Un commissaire déclare que le signal qu'il s'agit de donner concerne le vote de la subvention de la Ville au GTG. Il réitère sa position en faveur du report du vote dans la mesure où il estime que pour le budget annuel d'une institution de cette ampleur, il est préférable de disposer d'un minimum de sécurité sur l'engagement des partenaires.

Un commissaire estime qu'il serait inadéquat de reporter le vote de cette proposition PR-1140 dans la mesure où la présente commission demande régulièrement à la fondation du GTG de produire des budgets à terme. Dès lors, il souligne l'effort remarquable effectué par ladite fondation pour répondre à cette exigence et relève la contradiction qu'il y aurait à reporter ce vote de plusieurs mois.

Une commissaire estime, quant à elle, que le vote peut attendre dans la mesure où personne ne semble attendre un signal particulier de la part de la CARTS. De plus, il lui semble prématuré de voter sur le budget du GTG d'autant plus que l'échéance de la votation du budget est relativement proche. Par souci d'économie de moyens, elle suggère le report du vote.

Vote

Le président met au vote la proposition de reporter le vote de la proposition PR-1140 au mois de janvier 2016. Le report du vote de la proposition PR-1140 au mois de janvier 2016, au plus tard, est refusé par 5 non (1 Ve, 3 S, 1 LR) contre 5 oui (2 MCG, 2 DC, 1 S) et 1 abstention (EàG).

Le président soumet le projet de délibération et son article unique au vote, qui est accepté par 6 oui (1 Ve, 3 S, 1 EàG, 1 LR) contre 2 non (MCG) et 3 abstentions (2 DC, 1 S). (Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des arts et de la culture (DC). La commission s'est réunie les 2 et 23 novembre 2015 pour traiter cet objet. Je dois dire qu'elle a été un peu gênée, car elle s'est trouvée face à une situation inédite. En effet, à notre connaissance, c'est pratiquement la première fois que le budget du Grand Théâtre de Genève (GTG) n'est pas équilibré. Cela est dû au fait que la subvention de l'Etat n'a pas été versée.

Nous avons été un peu divisés sur la question de savoir s'il fallait attendre d'avoir tous les éléments avant de voter. La commission a quand même accepté cet objet in extremis. Je ne vais pas épiloguer davantage, car la rapporteuse, M<sup>me</sup> Michèle Roullet, va vous narrer les différentes circonstances qui ont motivé le vote de cette commission.

M<sup>me</sup> Michèle Roullet, rapporteuse (LR). Cette proposition du Conseil administratif a donc été traitée dans la commission des arts et de la culture. Le financement du GTG, vous le savez, est bien entendu toujours au cœur des débats. Plusieurs entités participent à son financement. Le directeur du GTG ainsi que la présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève nous ont présenté d'abord les comptes 2014-2015. Les productions de spectacle ont coûté 14 millions de francs. Elles ont cependant engendré une recette de 17 millions de francs. Il y a donc eu au niveau de ces comptes-là un bénéfice de 3 millions de francs.

On nous a néanmoins fait part du fait que l'institution restait déficitaire en raison d'une augmentation de son coût de fonctionnement.

Le Conseil administratif a donc envoyé un courrier au GTG afin de lui demander s'il pouvait soit engager un plan d'économies soit imaginer des recettes supplémentaires, car il est évident qu'il y avait un risque très important de déficit. Le Conseil administratif a envoyé ce courrier, notamment pour préciser qu'il refusait de s'engager pour une compensation automatique.

Le Conseil administratif fera en sorte que le projet de loi cantonale soit accepté. Ce projet de loi porte sur un crédit supplémentaire qui sera donné par le Canton, et le Conseil administratif fera certainement également appel au Fonds intercommunal des communes genevoises. Elles ne sont pas obligées de participer au fonctionnement du GTG, mais elles le font déjà. Elles ont déjà versé 2,5 millions de francs ainsi qu'une subvention extraordinaire de 3 millions de francs pour l'investissement. Cela étant, on espère toujours que le Canton assume une part du budget du fonctionnement du GTG. Une convention pluriannuelle a été signée entre le Canton, la Ville et le GTG sur le modèle de la loi cantonale sur les indemnités et aides financières.

Le GTG a bien entendu répondu à la lettre du Conseil administratif en évoquant qu'il était extrêmement difficile d'imaginer faire des économies, si ce n'est peut-être 100 000 francs en grattant par-ci par-là, mais il indique toutefois qu'il serait tout à fait impossible de faire des économies à hauteur de 3 millions de francs. On nous a présenté de façon détaillée les situations particulières du GTG qui expliquent pourquoi il y a déjà un déficit de 500 000 francs et que ce dernier risque encore de se creuser.

Il s'agit, d'une part, de ce budget 2015-2016, que nous avons étudié et qui fait l'objet de la présente proposition. Le Conseil d'Etat avait prévu de verser une subvention d'un million de francs. Or, lors du débat budgétaire au Grand Conseil, la subvention a été réduite à 500 000 francs. C'est déjà 500 000 francs sur lesquels le projet de budget du GTG ne peut plus s'appuyer. Cela étant, il faut vous rappeler que la loi permet au subventionné-conventionné de présenter un budget équilibré jusqu'au terme de la période fixée. Donc, comme la convention court jusqu'en 2017, plutôt même 2018, puisqu'elle a commencé une année plus tard, il y a une possibilité de moduler les flux.

D'autre part, le deuxième élément qui explique que le GTG se trouve dans une situation très difficile, c'est le déménagement à l'Opéra des Nations. Par définition, nous a rappelé le directeur, M. Tobias Richter, ainsi que M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente du conseil de fondation, une saison hors murs est toujours déficitaire. Financièrement donc, le déficit structurel ne cesse d'augmenter et c'est un réel problème pour le GTG.

Une autre difficulté tient aussi à son fonctionnement. Actuellement, il y a deux types de personnel. Une partie du personnel est rattachée à une fondation de droit public et est rémunérée par la Ville de Genève. L'autre est rattachée à la Fondation du Grand Théâtre de Genève; elle est donc sous contrat de droit privé et est rémunérée dans le cadre de la subvention. Comme nous l'a rappelé le directeur, il serait bien évidemment difficile d'imaginer qu'on puisse licencier du personnel pour réduire ce déficit. Cela engendrerait non seulement des difficultés sur le plan juridique, mais cela mettrait aussi des années pour être effectif, ce qui serait tout à fait inefficace.

On nous a transmis que la jauge de l'Opéra des Nations est un autre élément qui explique ce déficit. Le GTG avait 1500 places, l'Opéra des Nations en comporte 1200. Il y a donc 300 sièges en moins, ce qui fait que, au niveau de la billetterie, il y aura forcément moins de rentrées. Imaginer faire plus de représentations impliquerait de payer plus de cachets et donc d'augmenter les frais artistiques. Par ailleurs, s'il y a plus de représentations, le GTG sera aussi obligé d'engager des orchestres supplémentaires, puisque l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) ne pourra pas assumer l'ensemble des représentations.

Le directeur du GTG et la présidente de la fondation nous ont d'ailleurs expliqué que la diminution des productions ne permettait pas non plus de faire une économie. Cela engendre, au contraire, davantage de déficit. Bien évidemment, si on diminue les productions, il y a une diminution des recettes des sponsors et une augmentation des frais d'audit et des charges du personnel.

On prévoit d'ailleurs une diminution des dons de mécènes privés à hauteur d'un million. Effectivement, l'Opéra des Nations est une grande inconnue. Il y a peut-être moins de mécènes et de sponsors, car ceux-ci montrent une plus grande prudence vis-à-vis de cette nouvelle structure. Par ailleurs, les mécènes et sponsors ont déjà beaucoup donné pour l'Opéra des Nations, et il n'est peut-être pas possible d'aller puiser deux fois à la même source. Il y a également eu moins de soutien du monde bancaire, qui a connu une année difficile.

Voilà, j'ai fait un peu le tour des difficultés qu'a traversées le GTG. Cette proposition du Conseil administratif a été acceptée par une majorité des membres de la commission des arts et de la culture.

Le président. Vous devez conclure, Madame...

*M*<sup>me</sup> *Michèle Roullet*. J'arrive au bout, Monsieur le président... Je voulais dire encore que deux visions s'étaient opposées en commission.

Les uns ont demandé la révision du budget en disant qu'il n'était pas conforme, qu'il fallait ôter les subventions qui n'auraient pas été versées et qui risquaient de ne jamais l'être, entre autres les subventions cantonales. Les autres, la majorité, ont accepté la proposition estimant qu'il était normal d'inscrire les subventions promises dans un budget, même si on n'était jamais assuré qu'elles soient versées. Il y a toujours un caractère prévisionnel et hypothétique qui découle de tout budget.

La majorité a donc considéré que les montants correspondaient aux chiffres de la convention de subventionnement et c'est la raison pour laquelle elle a accepté ce projet de budget.

#### Premier débat

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Le Mouvement citoyens genevois a refusé ce budget en commission pour la simple et très bonne raison que la subvention cantonale de 500 000 francs n'avait pas été versée. Etant donné qu'il y a des évolutions au Grand Conseil et que cette subvention sera finalement versée, notre groupe ne voit désormais plus d'objection à soutenir ce budget. La position du Mouvement citoyens genevois a donc changé. Nous soutiendrons ce budget.

M. Pascal Holenweg (S). Nous avons à nous prononcer pour une fois sur le budget de saison du GTG avant la fin de la saison, ce qui fait que le débat a peutêtre un peu plus d'intérêt qu'il n'en a d'habitude, puisque nous nous sommes souvent prononcés sur ce budget une fois la période budgétaire concernée écoulée. Le débat dans ce cas-là n'avait plus une énorme importance, si ce n'est de nous permettre d'exprimer nos états d'âme divers et variés à propos du GTG.

Vous le savez parce qu'on l'a répété à plusieurs reprises – M<sup>me</sup> Roullet l'a rappelé également et le conseiller administratif le rappelle régulièrement en commission et en séance plénière – le GTG souffre d'un déficit structurel de 2 à 3 millions de francs par année depuis des années. Ce déficit structurel est prévu d'être compensé par un apport du Canton. Cet apport du Canton doit faire l'objet d'une décision du Grand Conseil, en commission d'une part, en séance plénière d'autre part, sauf erreur de ma part. Cette décision de compenser le déficit structurel du GTG et, par conséquent, de faire entrer régulièrement le Canton dans le financement du GTG a été contestée, ce qui fait que des menaces planent tout de même sur la participation du Canton au financement du GTG.

Comme nous sommes aussi optimistes, nous socialistes, que le budget du GTG lui-même, nous allons voter ce budget. Nous allons l'accepter parce que nous ne pouvons pas concevoir qu'un Canton qui, depuis des années, parle de répartition des tâches, prétend vouloir prendre matériellement sa part de la politique culturelle, assumer matériellement la responsabilité des grandes institutions

culturelles et qui lorgne plutôt sur le GTG que sur les musées lorsqu'il s'agit de savoir à quelles institutions culturelles il va affecter des fonds, nous ne pouvons pas imaginer que le Grand Conseil, la majorité du Grand Conseil, les partis qui composent cette majorité soient assez incohérents et irresponsables pour refuser de participer au financement du GTG.

Nous partons donc du principe que le Grand Conseil assumera les responsabilités que le Conseil d'Etat lui propose d'assumer et qu'il acceptera donc le financement du GTG. Sans quoi tout le discours sur la répartition des tâches, sur la nécessité pour le Canton d'intervenir dans la politique culturelle, sur sa légitimité à prendre en charge un certain nombre d'institutions culturelles, à commencer par le GTG, ne serait qu'un discours venteux, qu'une espèce d'exercice rhétorique où une majorité politique se paierait de mots pour pouvoir éventuellement se payer politiquement la Ville de Genève dans le domaine de la politique culturelle.

Nous partons du principe que le Canton assumera ses responsabilités, que le Grand Conseil assumera les responsabilités du Canton et qu'il y aura par conséquent une subvention régulière du Canton au GTG. Au lieu de verser 50 000 francs par année au GTG sur un budget de 50 millions de francs en gros, le Canton versera d'abord 500 000 francs puis un million, puis un million et demi puis un peu plus. Nous partons du principe que le déficit structurel du GTG sera compensé par le Canton.

Je vous rappelle tout de même – et ce sera ma conclusion – que même si le Canton fait tout ce qu'il a promis de faire, sa participation au financement du GTG, au terme de l'accord qui a été passé, ne représentera qu'un dixième de celle de la Ville de Genève. Il y a encore quelques petits pas à faire pour que le partage des responsabilités soit effectif et pour que le Canton mette ses engagements financiers au diapason de ses engagements rhétoriques.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Compte tenu de ce déficit, compte tenu du fait que ce budget n'était pas équilibré, que la présidente du conseil de fondation était prête à revenir avec une autre version si on le lui demandait – ce que la commission n'a pas fait – le groupe démocrate-chrétien s'est abstenu lors du vote.

Le discours de M. Holenweg sur la réalité, sur la rhétorique, sur le désenchevêtrement des tâches, sur la situation et les gestes politiques à donner, nous l'avons bien entendu. Le groupe démocrate-chrétien a ainsi pris la décision d'approuver ce budget et d'aller dans ce sens. Nous ferons tout également pour que, au niveau de nos collègues du Grand Conseil, on puisse aller dans le sens du désenchevêtrement, tel que nous l'avons déjà opéré en ce qui concerne la Comédie. Je crois donc que c'est une nouvelle page qui s'ouvre et qu'il faut aller dans ce sens. J'espère que les milieux politiques de l'ensemble de notre canton feront aussi le nécessaire pour aller dans ce sens.

M<sup>me</sup> Michèle Roullet (LR). Lorsque j'ai présenté le rapport, j'ai peut-être été un peu longue, mais c'est parce que j'ai voulu détailler les difficultés que traversait cette institution. J'avais envie de les mettre en évidence parce que c'est ce qui explique pourquoi, lors du vote sur le budget, il y a eu une exemption et que nous avons épargné le GTG de la coupe budgétaire de 2%. Nous l'avons fait précisément parce que le GTG vivait une situation particulièrement difficile.

J'aimerais revenir sur ce point, car il est fort dommage que l'on ait instrumentalisé le GTG. Quand je dis «instrumentaliser», je pense même à certaines personnes qui font partie de cette enceinte, qui ont même participé aux auditions à la commission des arts et de la culture et qui, malgré tout, en dépit de la compréhension qu'elles pouvaient en avoir, ont véhiculé des messages de haine.

On a entendu dire que le GTG représentait une «culture bourgeoise». On a entendu et lu dans la presse: «Nous prenons la rue parce que l'Etat de Genève subventionne en grande majorité le GTG.» Oui, le GTG est très largement subventionné, vous pouvez le voir, vous avez les chiffres dans le budget. Néanmoins, qualifier le GTG de culture bourgeoise, «c'est toute une scène par le trou de serrure du langage», comme pourrait le dire Roland Barthes. Ça montre vraiment que ceux qui ont commis ces déprédations et ceux qui ont incité à faire ces saccages sur le GTG sont des sauvages qui ne connaissent rien à la culture. L'art est fait pour réunir. Il peut y avoir des distinctions dans des courants artistiques, mais c'est fait pour réunir.

Je m'arrêterai sur ces considérations. Je voudrais vous inciter à accepter ce projet de budget. Le Parti libéral-radical acceptera bien évidemment cette proposition. Au cas où le Canton ne verse pas la subvention promise, la convention sera simplement dénoncée et le Canton ne sera plus partenaire. Il serait dans ce cas nécessaire que le GTG revoie son budget. En l'état toutefois, il est certainement juste et adéquat d'accepter cette proposition de budget, et je vous en remercie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

**M. Simon Gaberell** (Ve). On se dirigeait vers un débat tranquille, apaisé, vers une acceptation du budget du GTG. Ma préopinante a tenu à lancer des propos pour le moins mensongers. Je me suis d'ailleurs senti tout à fait visé par certains de ses propos, puisqu'elle m'a regardé directement. Je tiens donc juste à revenir dessus, quoique très brièvement.

Tout d'abord, je constate tout de même cette tendance de la droite de vouloir à chaque session du Conseil municipal se justifier sur ses coupes budgétaires.

C'est quand même assez intéressant. On a eu le point de vue du Parti démocratechrétien la dernière fois. M<sup>me</sup> Roullet justifie maintenant le fait qu'on a créé une exception culturelle pour le GTC. On ne coupe pas au GTC, on coupe chez les autres... Je trouve ça extrêmement intéressant, car c'est révélateur de la position pour le moins inconfortable de la droite sur ce sujet.

M<sup>me</sup> Roullet a fait allusion à une séance de commission durant laquelle j'ai eu le malheur de dire qu'en ne coupant pas la subvention du GTC mais en coupant toutes les autres, on créait une inégalité par rapport aux autres acteurs culturels, ce qui avait mis M<sup>me</sup> Roullet hors d'elle. Je maintiens mes propos. J'ajoute qu'ils n'ont toutefois absolument rien à voir avec le sujet dont nous parlons aujourd'hui. Enfin bon, si la droite doit se justifier à chaque séance du Conseil municipal, nous le ferons aussi et nous reviendrons là-dessus. Je vois que mes collègues d'Ensemble à gauche ont déjà allumé leurs micros... C'est bien dommage. Pour une fois que nous avions une unanimité sur ce sujet, M<sup>me</sup> Roullet a tenu à relancer un nouveau débat qui n'a rien à voir avec le débat actuel. C'est fort dommage.

Pour revenir à cette proposition-ci – c'est cela, je pense, qui est important – trois propositions ont été faites en commission des arts et de la culture. La première consistait à modifier le budget et à faire un budget sans la subvention cantonale. La deuxième consistait à attendre de voir ce qui se passerait au niveau du Canton, et la troisième proposait d'aller de l'avant.

C'est cette troisième proposition que les Verts soutiennent en l'état. Nous la soutenons, d'une part, parce qu'un budget, par définition, est une autorisation de dépense et une prévision de recettes – c'est donc totalement prévisionnel et hypothétique – d'autre part, parce que le Canton s'est engagé à verser une subvention en signant une convention avec la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. De ce point de vue, il s'est engagé contractuellement à verser cette subvention au budget du GTG. Nous n'avons, de ce fait, aucune raison de faire un budget sans cette subvention-là. Ce serait peut-être même illégal.

Mais il s'agit surtout de ne pas donner un mauvais signal au Grand Conseil. Il faut aller de l'avant en intégrant cette subvention, en montrant que nous comptons sur la subvention du Canton pour aller de l'avant afin que ces institutions puissent perdurer, continuer à bien se développer dans le futur. C'est extrêmement important de ne pas donner un mauvais signal au Grand Conseil sur ce sujet.

Je terminerai en disant que ce déficit, qui est structurel – on l'a rappelé – et qui est lié au déplacement du GTG à l'Opéra des Nations, est autorisé par une convention quadriennale qui oblige le GTG à proposer un budget équilibré sur quatre ans et non sur une année. C'est pourquoi ce déficit est tout à fait acceptable en l'état.

M. Pascal Holenweg (S). La droite coagulée a exempté le GTG de réductions de subventions – M<sup>me</sup> Roullet l'a rappelé tout à l'heure. Je lui rappelle à mon tour qu'elle n'a pas exempté l'OSR de réductions de subventions ni aucun des orchestres soutenus par la Ville de Genève. On a donc la situation intéressante où on maintient la subvention d'un opéra mais où on réduit la subvention des orchestres qui y jouent. Si l'objectif est de transformer l'opéra en un théâtre de mime, c'est réussi. Si l'objectif est de maintenir l'opéra dans ses capacités de produire des opéras avec un peu de musique derrière, l'exercice est particulièrement incohérent. (*Brouhaha*.)

S'agissant de la place de l'opéra, il n'y aurait pas d'opéra à Genève si la Ville de Genève n'avait pas, depuis des dizaines d'années, décidé délibérément qu'il y en ait un et en avait assumé la responsabilité financière. Aujourd'hui, la question du partage de la responsabilité matérielle de cet opéra se pose – ça fait déjà d'ailleurs un certain temps que la question se pose. Pour l'instant, il n'y a toujours que la Ville de Genève et les autres communes, par le biais de l'Association des communes genevoises et de leur fonds, qui subventionnent réellement cet opéra.

Le jour où le Canton acceptera de participer de manière un peu moins symbolique et un peu moins ridicule qu'il ne le fait actuellement au financement du GTG, ce dernier sera réellement l'opéra de Genève. Pour l'instant, il est et il restera l'opéra municipal. Approuver ce budget ne changera d'ailleurs rien au fait que la Ville de Genève est toujours l'instance politique, l'espace politique qui détermine l'existence ou non d'un opéra à Genève. Nous pourrions choisir de ne pas en avoir un. Si nous choisissons d'en avoir un, il faut bien que quelqu'un paie pour que cet opéra existe.

Je vous rappelle également que l'opéra représente 300 emplois à Genève. Si nous réduisons les subventions, ce ne sont probablement pas les spectateurs qui en souffriront le plus, mais le personnel. Et le seul personnel qui peut en souffrir est celui qui est employé par la fondation. Le personnel de la Ville de Genève a, grâce à lui et grâce à nous, un certain nombre de garanties qui font que, pour sa part, il ne risque pas grand-chose. Le personnel de la fondation est en revanche le volant sur lequel la fondation peut travailler si on exige d'elle qu'elle coupe dans son budget.

Dernière remarque, le GTG n'est pas la seule institution culturelle du Canton. Il n'est pas le seul acteur culturel du Canton. Cela justifie pleinement la remarque que M. Gaberell a faite tout à l'heure et qu'il avait déjà faite en commission des finances. Il n'y a pas à exempter une institution culturelle des choix politiques globaux que nous faisons pour la politique culturelle. Il y a des dizaines, peutêtre des centaines, si on compte les individus, d'acteurs culturels dans le canton. Le GTG n'a pas d'autre privilège à recevoir que celui d'être la plus grosse de ces institutions. Ça n'est qu'une institution culturelle parmi d'autres.

Cela étant, un problème d'image se pose effectivement quand on exempte cette institution de coupes budgétaires. L'opéra, en tant que forme d'expression artistique, n'est pas un art bourgeois. La plupart des opéras mettent en scène des personnages parfaitement irrespectueux des normes de comportement bourgeoises. Ce sont des gens qui sont soit contre la loi, soit hors la loi, soit au-dessus ou au-dessous des lois. L'opéra, en tant qu'institution, a une image d'institution bourgeoise dès lors que vous décidez de l'exempter des exercices budgétaires auxquels vous vous livrez. La position que M. Gaberell vient d'exprimer est également celle des socialistes. Elle est parfaitement justifiée. C'est vous qui faites de l'opéra une institution bourgeoise, ce n'est pas nous.

M. Stéphane Guex (EàG). Merci à mon préopinant d'avoir parlé d'emploi... Nous avons appris que l'annulation en fin d'année 2015 de la nouvelle mise en scène de *La Flûte enchantée* coûterait environ 200 000 francs en pure perte, puisqu'il paraît improbable que le décor soit jamais recyclé. On sait moins, revanche, que la direction annule régulièrement des contrats sans motif valable, occasionnant ainsi des remplacements qui ont des conséquences sur le budget.

Ainsi, l'an dernier, pour *Les Troyens*, Clémentine Margaine a été remplacée par Béatrice Uria-Monzon suite à un désaccord avec le chef d'orchestre. Cette dernière est une cantatrice accomplie, certes, mais elle ne se déplace pas pour rien, ce qui est légitime au vu de son talent et de l'urgence de la circonstance. Dans la même production, le ténor Bernard Richter a également repris le rôle de Hylas en dernière minute... (*Remarque*.)

Le président. S'il vous plaît...

M. Stéphane Guex. J'y viens, j'y viens...

**Le président.** Il n'y a pas de souci, Monsieur Guex. Si on pouvait avoir un peu de silence... Il faut vous nommer, Messieurs? Merci. Poursuivez, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex. Le silence, c'est aussi du Guex-Pierre... (Remarque.) Dans la même production, le ténor Richter a repris le rôle de Hylas en dernière minute pour des raisons inconnues. Des spécialistes estiment entre 30 000 et 50 000 francs le prix de ces remplacements, en plus des salaires contractuels des artistes préalablement engagés. Sauf information contraire, personne n'a signalé que ceux-ci avaient été responsables de fautes professionnelles.

Alors, même s'il ne s'agit pas de refuser ce soir le budget et les comptes du GTG, je pense que, dans la mesure où le Conseil municipal a des représentants au sein de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, il serait temps de saisir le prétexte d'enjoindre le directeur, M. Richter, à plus de mesure dans la gestion des ressources humaines et donc dans la gestion du budget.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais réagir en ma qualité de président de la commission des arts et de la culture à ce qui vient d'être dit, puisque M. Richter, qui vient d'être attaqué publiquement sur les ondes, n'a pas eu la possibilité de se défendre. Il eût été plus judicieux, vous le direz à M. Stéphane Guex-Pierre, Monsieur le président, d'évoquer ces problèmes en commission, afin qu'elle puisse elle-même mettre M. Richter face à ces accusations et que ce dernier puisse y répondre. Mais je trouve cavalier, pour ma part, de venir attenter à l'honneur d'un homme dans cette enceinte sans même qu'il puisse se défendre. Ce n'est en tout cas pas dans nos usages, et nous refuserons toujours d'entrer dans cette voie-là. (Applaudissements.)

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour ces échanges autour du budget de la saison 2015-2016 du GTG et pour la large majorité qui se dessine pour l'accepter, y compris – et je les en remercie – les groupes qui s'étaient abstenus en commission.

Sans faire trop long, j'aimerais rappeler que l'enjeu de la subvention cantonale au GTG a une certaine ancienneté. Cette question est même antérieure à la discussion sur le désenchevêtrement. Elle date de l'époque où j'avais initié, à mon arrivée au département de la culture et du sport, une discussion avec le Canton. Le Canton ayant des ambitions en matière de politique culturelle – et je m'en réjouis –, avec notamment le vote de la loi cantonale sur la culture en 2013, le GTG était bien l'une des institutions pour lesquelles il paraissait absolument logique que le Canton devienne un partenaire de manière évolutive dans le temps.

En même temps, on avait établi une étude sur l'avenir stratégique du GTG, l'étude dite actori. Elle avait confirmé ce qu'on savait déjà, mais elle l'avait confirmé de manière indépendante. Le GTG était objectivement sous-financé pour la production artistique, cet effet ciseau augmentait année après année et, en raison de l'augmentation des charges fixes, notamment les mécanismes salariaux, mais pas seulement – les coûts d'assurance aussi, par exemple – la part dévolue à l'artistique était en réduction progressive, ce qui est évidemment absurde. On avait également identifié d'autres pistes liées à l'avenir du GTG, comme augmenter le travail pédagogique ou le travail hors murs.

Le principe d'une subvention cantonale date donc déjà des accords de 2013. La déclaration conjointe autour de la mise en application de la loi cantonale sur la culture portait aussi sur d'autres institutions comme la Nouvelle Comédie, la Bibliothèque de Genève et plusieurs autres. Ensuite, effectivement, est apparue la discussion sur le désenchevêtrement et elle a pris un peu le dessus. Je rappelle que l'accord global sur le désenchevêtrement que nous avons signé en novembre 2015 prévoit tout de même, et ce n'est pas anodin – j'aimerais insister sur ce point – que la Ville de Genève est prête à envisager que le GTG soit un jour partiellement ou entièrement cantonal. Dans ce même accord, indépendamment de savoir qui fait quoi, nous avons confirmé que cette maison a besoin globalement d'un renfort financier. Or, étant donné que la Ville de Genève fournit déjà un effort à hauteur de plus de 40 millions de francs par année, soit directement avec les charges salariales, soit indirectement via la subvention, il paraissait évident, légitime, que le Canton, en s'intéressant au GTG, amène une contribution qui corresponde au déficit structurel qui avait déjà été identifié à l'époque.

Ce déficit prend d'autant plus de réalité qu'on est dans des saisons hors murs à l'Opéra des Nations – cela a été dit. Je peux d'ailleurs vous rassurer sur le succès de l'Opéra des Nations en tant que tel. La première production a fait carton plein, si vous me passez l'expression. C'est une réussite. On ne pouvait pas le savoir tant qu'on ne l'exploitait pas. Maintenant, l'Opéra des Nations est en fonction. Que ce soit au niveau de l'accueil, de l'acoustique, de l'ambiance, les gens en ressortent visiblement enchantés. Je me rappelle d'ailleurs que, lors du sondage de sortie à la première de la première sur ce site, mi-février, 95% des gens s'étaient déclarés satisfaits, ce qui, à Genève, est un exploit quand même suffisamment rare pour être relevé.

Du coup, ce budget a abondamment été discuté à la commission des arts et de la culture. Les chiffres qui vous ont été présentés – cela a été dit par M<sup>me</sup> Roullet – correspondent au projet de loi PL 11605, actuellement en traitement au Grand Conseil, et à la convention de subventionnement qui a été signée de manière tripartite entre le Canton de Genève, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. Pour mémoire, ce projet de loi prévoit 500 000 francs sur l'exercice 2015 du Canton. Au Canton et à la Ville, on parle d'années civiles quand on parle de saisons. Ces 500 000 francs compteront pour la saison 2015-2016 du GTG. Le projet de loi prévoit également 2 millions de francs en 2016, 3 millions en 2017 et en principe les années suivantes.

Le Parti libéral-radical a été un peu malmené. Le débat n'est pas terminé. Je suis d'ailleurs arrivé à 18 h aujourd'hui – c'était annoncé – parce que je sortais d'une réunion de travail avec le Canton et la Fondation du Grand Théâtre. Nous ne perdons pas espoir que le Grand Conseil, dans sa majorité, se rende compte de l'importance de cet enjeu, de l'importance que le Canton soit partenaire du GTG et que ce montant, qu'il y ait ou pas un désenchevêtrement, est vital pour le

rayonnement de notre institution si on veut – et je crois que c'est le cas – qu'elle continue de rayonner et d'être une institution de référence pour l'art lyrique en Europe, et non pas une institution de seconde zone.

Les chiffres correspondent donc à ce projet de loi. Par ailleurs, l'acte du budget est un acte politique – ce n'est pas au Conseil municipal que je dois l'expliquer. A l'instar du budget de la Ville de Genève, en votant ce budget, vous affirmez à la fois votre volonté de soutenir le GTG mais aussi le fait que vous tenez à cet accord que nous avons signé avec le Canton en novembre 2015. Cela n'engage certes que les exécutifs, mais j'espère vivement que le Grand Conseil se rendra compte qu'il ne peut pas à la fois revendiquer une place en politique culturelle, vouloir faire rayonner le Canton dans ce domaine et renoncer à assumer ses responsabilités lorsqu'il s'agit de franchir le pas très concrètement.

Je ne vous cache pas que les majorités ne sont pas encore acquises au Grand Conseil, et là je m'adresse notamment aux élus du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois. Il faut juste que vous sachiez que cela dépend de vos groupes – que ce soit dit très clairement aujourd'hui. Aujourd'hui, on n'a pas encore de majorité pour voter la subvention au Grand Théâtre, malgré l'engagement du Conseil d'Etat. Ça va se jouer avant l'été. Je le dis de manière très transparente, si la subvention n'est pas confirmée, ou si elle ne l'est que partiellement, il s'ensuivra un déficit correspondant dans les comptes du GTG.

Même avec la meilleure volonté du monde, même si on donnait l'ordre au GTG de faire des économies à marche forcée – cela a également été dit – il est impossible d'en faire dans les trois mois, puisque, si on admet, même si c'est impensable, que quelqu'un décide de remettre en question le personnel, cela prendrait des années, sans compter, le cas échéant, la destruction de l'instrument de travail et la remise en question du statut du personnel.

A court terme donc, ce sont des déficits programmés. Je ne voudrais pas devoir venir devant vous solliciter des compléments pour le GTG, alors que les autres acteurs culturels se serrent la ceinture. Mesdames et Messieurs, je vous recommande donc vivement d'avoir des contacts avec vos homologues au Grand Conseil – dans tous les groupes d'ailleurs – pour vous assurer que le projet de loi PL 11605 – je redonne le numéro pour être sûr qu'il soit bien dit –, soit accepté avec une confortable majorité dans sa version d'origine. Il sera traité entre avril et juin au Grand Conseil.

Je voudrais dire encore deux choses. Cela a été évoqué, il n'y a heureusement aucun rapport entre ce budget et les déprédations qui ont touché le GTG en décembre. Des plaintes ont été déposées, des arrestations auraient apparemment eu lieu – je l'ai appris par la presse comme vous. J'aimerais bien cependant qu'on ne mélange pas les dossiers parce que cela n'a rien à voir. Les déprédations de décembre sont évidemment totalement choquantes, inadmissibles et improductives. Personne ici ne les cautionne évidemment. Quant aux déclarations de M. Guex-Pierre, eh bien, vous avez une représentante au conseil de fondation, Monsieur Guex-Pierre. Elle s'appelle Salika Wenger si jamais... Je vous propose de vous adresser à elle pour qu'elle relaie vos questions, car le Conseil municipal s'adresse à la Fondation du Grand Théâtre et pas directement à M. Richter. Je vous remercie d'accepter ce budget.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

#### Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

## **DÉLIRÉRATION**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

#### décide:

*Article unique.* – Le budget de la saison 2015-2016 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: aménagement de la place du Vélodrome

35. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome (PR-1144 A)¹.

# Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 7 octobre 2015, elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger le 8 décembre 2015 et le 26 janvier 2016. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

#### Séance du 8 décembre 2015

Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service du génie civil

Cette proposition est la suite et fin de l'aménagement de la place du Vélodrome, la Ville attendait la libération du terrain pour initier le projet final.

La première étape a été réalisée en 2012 et comprenait une surface de 2140 m² pour 1,9 million de francs, il ne reste que 1000 m² à aménager. Il s'agit de créer un espace piétons à la place de l'ancien parking afin de protéger des dangers du trafic. Objectif atteint, puisque les terrasses des différents établissements publics se sont approprié la zone. Tous les arbres ont été maintenus.

La station-service a été démantelée, la Ville peut donc finir cet espace. Il s'agit de prolonger la place en gravier stabilisé, de planter de nouveaux arbres, de finaliser les murets, d'installer une borne-fontaine avec un système automatique et des fauteuils et tables de pique-nique.

Les travaux relèvent surtout du Service du génie civil, démolition, construction de réseaux enterrés, évacuation des eaux, murets, escaliers, une placette en béton et aménagements extérieurs, avec des bornes escamotables, montants estimés à 528 000 francs plus honoraires 596 000 francs. Avec les taxes le total est de 669 500 francs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Proposition, 2080.

# Questions-réponses des commissaires

La cour d'école étant à proximité et protégée, il ne sera pas installé de jeux d'enfants.

La Ville pourrait faire des travaux pour moins cher, mais  $M^{mc}$  Charollais rend la commission attentive au fait que les travaux de réseaux sont indispensables pour une qualité à long terme. Sinon, deux hivers de gel et cette place sera pleine de flaques, remplie d'eau et à refaire.

La Ville est soumise aux marchés publics et n'a donc pas approché les artistes plasticiens.

Le mobilier est inclus dans l'aménagement car il est peu onéreux.

Les fauteuils comportent des dossiers et ils sont intégrés à la demande des personnes âgées vivant à proximité, mais les bancs n'ont pas d'accoudoirs.

La première partie de l'aménagement a reçu un prix sur les qualités d'usage.

L'aspect accidentogène du mobilier urbain n'a été que très rarement rapporté au service, mais le Conseil administratif reste très attentif.

L'économie de moyen et de durabilité sont deux paramètres pris en compte lors des devis généraux établis et sont inscrits dans le plan lumière concernant l'installation des lumières.

Le mobilier urbain ne pourra être déplacé, la placette prévue fera l'objet d'une dalle de béton coulée.

Le candélabre respecte les normes européennes et n'est pas comparable à un éclairage privé. La Ville préfère payer un peu plus et y gagner dans la durée.

L'aménagement de la première partie a vitalisé les commerces, spécialement les cafés, le lieu est plus utilisé et plus dynamique qu'auparavant.

# Séance du 26 janvier 2016

Discussion et vote

Le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra parce qu'il ne comprend pas bien ce projet au vu du contexte et que la place du Vélodrome n'existe pas sur le Registre foncier.

Le Parti libéral-radical votera cette proposition, car il est question de terminer ce qui a été commencé, pour un prix élevé certes, mais qui est dans la cible, les habitants apprécieront les bancs mis à leur disposition.

L'Union démocratique du centre s'abstiendra, mais pense qu'il déposera un amendement en plénière afin de bloquer le crédit à 500 000 francs.

Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra également, séduit par la proposition de l'Union démocratique du centre.

Pour les Verts, il s'agit de finir ce qui a été commencé, ils voteront donc ce projet.

Les socialistes voteront également, le quartier de la Jonction n'étant pas le plus valorisé.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1144 qui est acceptée par 7 oui (3 LR, 3 S, 1 Ve) et 5 abstentions (2 DC, 1 UDC, 2 MCG). (Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

M<sup>me</sup> Patricia Richard, rapporteuse (LR). Concernant cette proposition, la commission a été relativement partagée. De l'avis général, oui, il était important de finir l'aménagement en surface de cette place du Vélodrome. Le prix nous semblait toutefois un peu élevé, bien que, lorsqu'on compare les mètres carrés restant à aménager par rapport à la surface qui avait déjà été aménagée lors de la première étape, on reste dans la même gamme de prix. Cette question a quelque peu divisé les commissaires – vous avez vu que tout le monde n'a pas voté. Nous risquons d'avoir des surprises ce soir; on verra si c'est accepté ou pas. Une légère majorité de la commission, en tout cas, a accepté de finir cet aménagement.

Un projet d'amendement a été évoqué en commission pour diminuer les coûts; il sera peut-être présenté ce soir. Ce projet d'amendement induisait cependant le choix d'un revêtement beaucoup moins fiable, qui pouvait de surcroît s'endommager plus vite. Voilà ce qui en a été du traitement de cette proposition.

#### Premier débat

M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutient pleinement cette proposition d'achèvement des travaux pour réaliser la place du Vélodrome. Il s'agit de terminer l'aménagement d'un espace public à la Jonction. Deux tiers de la surface sont déjà réalisés. Il reste le dernier tiers, puisque du terrain a été libéré après le départ de la station-service.

Il s'agit de rendre vivante une place dans un quartier populaire, de transformer un parking dans un espace qui peut être utilisé par les habitants. Il s'agit, rappelons-le, d'un des quartiers les plus denses de la ville et il y a peu d'espaces publics en dehors du bord de l'Arve. Ce sera un espace utilisé par de très nombreuses personnes; il faut donc veiller à réaliser un aménagement de qualité. Il s'agit avant tout de réaliser des travaux de génie civil et de mettre en place du mobilier simple.

Faire des économies, comme les services nous l'ont dit, signifie avoir des flaques d'eau dans les deux ans. La première étape de cet aménagement a reçu un prix. Les habitants se montrent satisfaits. Les cafés utilisent cet espace. Vouloir économiser sur ce type d'investissement est à notre avis tout simplement scandaleux. Il ne s'agit de rien de luxueux. C'est un aménagement simple mais de bonne qualité. Il ne faut pas seulement paver les rues de la Vieille-Ville, aménager la place du Rhône ou changer l'éclairage à la place Neuve... Il faut aussi investir dans les quartiers. Loin de nous l'idée de chercher à opposer ces différents types d'investissements mais, ne l'oublions pas, mettre en place des aménagements de bonne qualité des espaces publics, c'est faciliter la vie de quartier, le vivre ensemble. C'est essentiel pour la qualité de vie des habitants dans des quartiers denses et populaires. Oui, nous accepterons ce crédit avec conviction et nous espérons que vous le ferez aussi.

M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Un certain nombre d'habitudes de la Ville de Genève reviennent... Vous aurez peut-être remarqué que tous les nouveaux bancs aménagés en ville sont destinés strictement et uniquement à des gens qui n'ont pas mal au dos. Croyez-moi, il y en a peu dans la population... Aucun de ces bancs n'a de dossier. Nous avons insisté en commission à plusieurs reprises. On vient toujours avec les mêmes vieilles habitudes parce qu'il s'agirait d'un concept. Les personnes âgées ou les mamans avec des bébés n'ont pas de concept dans la tête! Elles ont besoin de se reposer. Nous sommes dans du concret, ce dont ne tient pas compte ce projet, mais ce n'est pas seulement cela. De façon générale, nous estimons que la dépense est exagérée pour le résultat à produire, et c'est pourquoi nous refuserons ce projet.

**M**<sup>me</sup> **Sandrine Burger** (Ve). Les Verts accepteront ce projet parce que, comme l'a dit l'intervenante d'Ensemble à gauche, il est important, effectivement, d'investir dans les quartiers pour la qualité de vie, pour que les habitants aient des espaces où ils puissent sortir, se rencontrer. Cependant, comme les Verts le répètent depuis des années, on a parfois l'impression que les projets proposés par M. Pagani sont des chaînes en or avec un vernis en or et encore une surcouche en or. Ca commence à faire un peu beaucoup.

En l'occurrence, il s'agit de terminer un projet. Pour la cohérence du projet, nous l'accepterons, nous n'allons pas le raboter. Il faut que ce projet soit terminé comme il a été commencé, étant donné qu'il a remporté un prix – comme il aurait été bon, d'ailleurs, de terminer la plaine de Plainpalais... Nous accepterons ce projet. Cela dit, nous nous montrerons à l'avenir nettement plus suspicieux et dif-

ficiles quant aux projets qui nous seront proposés, car nos lendemains chanteront moins. Il faudra voir les projets et leur coût d'une façon plus attentive. Faire des projets pas chers est possible ailleurs dans le monde. Pourquoi pas chez nous?

#### Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 45 oui contre 13 non.

La délibération est ainsi conçue:

### **DÉLIRÉRATION**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967; sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 669 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

36. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 sur demande du département
des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour
engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «Bourgogne», délimité par la rue de Bourgogne, la
rue du Dauphiné, l'avenue Soret et la route des Franchises,
feuille N° 33, section Petit-Saconnex, du cadastre de la Ville
de Genève (PR-1154 A)¹.

Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.

### **Préambule**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 19 janvier 2016, elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger le 26 janvier 2016. La rapporteuse remercie le procèsverbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

# Séance du 26 janvier 2016

Audition de  $M^{me}$  Ariane Poussière, architecte-urbaniste à la Direction du développement urbain rive droite et de M. Xavier De Rivaz, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

Ce projet est un avant-projet de plan localisé de quartier (PLQ) qui découle de l'étude d'un mandataire. Il y est question d'un front bâti le long de la rue de Bourgogne avec des perméabilités piétonnes entre les bâtiments.

Les droits à bâtir sont répartis équitablement entre les différentes parcelles.

Le mandataire proposait une alternance de cours minérales et de squares en recomposant les paysages avec des terres d'excavation. La dernière option, consistant à construire un front urbain moderne avec des activités en rez-de-chaussée, a été présentée à la commission de l'urbanisme, laquelle poursuit la concertation avec les habitants.

La commission demande un cahier des charges pour les espaces extérieurs.

La loi générale sur les zones de développement permet une plus grande souplesse des PLQ, cet aspect implique une concertation avec les habitants. Les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Proposition, 3729.

contacts ont été nombreux et plusieurs personnes sont intéressées au développement de ce territoire dont certaines avec des maisons neuves. Mais nous en sommes à l'option de réflexion.

L'objectif est de créer 450 logements, avec 300 places de parking voire moins, mais cela doit être discuté avec la Direction générale des transports. Ils verraient le jour en 2023, mais tous les paramètres ne pouvant être maîtrisés, c'est vraiment au mieux.

C'est le PLQ qui va se substituer au plan d'utilisation du sol, mais il est prévu de mettre des activités au rez-de-chaussée, des logements ni seraient guère agréables.

Il n'est pas possible à cette étape de déterminer le prix des locaux artisanaux, mais M. De Rivaz nous fait remarquer que lorsqu'il y a des chambardements comme celui-là, les artisans et les commerçants ne sont pas prêts à faire deux déménagements, ils partent et ne reviennent que très rarement. Il sera nécessaire de trouver un mode opératoire permettant un phasage aisé.

Certains métiers se trouvent à la frontière des genres et peuvent être considérés comme de l'artisanat ou du tertiaire, le bruit qui découle de ces activités est aussi à prendre en compte dans leur placement.

La Commission de l'urbanisme arrêtera son travail lorsque le PLQ sera voté, puis la construction des immeubles relèvera de mandat privé. Un appel d'offres public a déjà été ouvert afin d'avoir un maximum de diversité. Il y a au moins une dizaine d'architectes capables de réaliser un tel projet en Suisse romande.

La zone villas a mauvaise presse en Suisse, la tendance est d'utiliser le sol de manière économique en raison des facteurs paysagers et environnementaux. De plus l'équipement public coûte très cher.

Les surfaces brutes de plancher et les affectations sont déjà fixées.

Tous les propriétaires ont été tenus au courant, les séances de concertation ont été pleines, les habitants pourront continuer à vivre dans leur villa tant qu'ils le voudront.

#### Discussion et vote

Aucun groupe ne souhaitant prendre la parole, cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents, soit 12 oui (1 Ve, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG, 3 LR et 3 S). (Voir ci-après le texte de la résolution adoptée sans modification.)

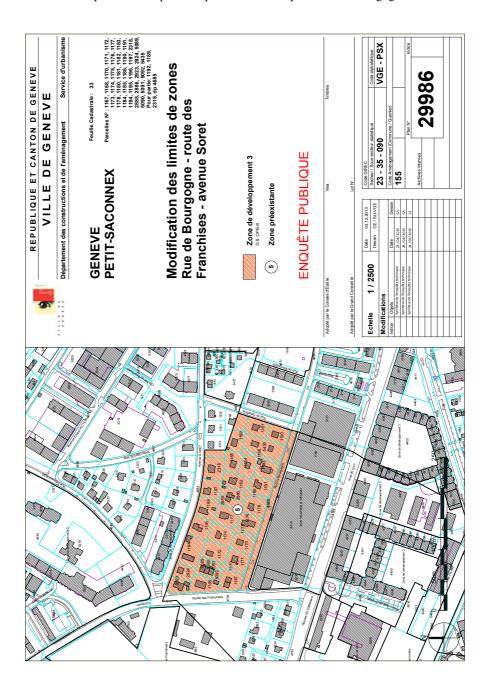
# SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi)

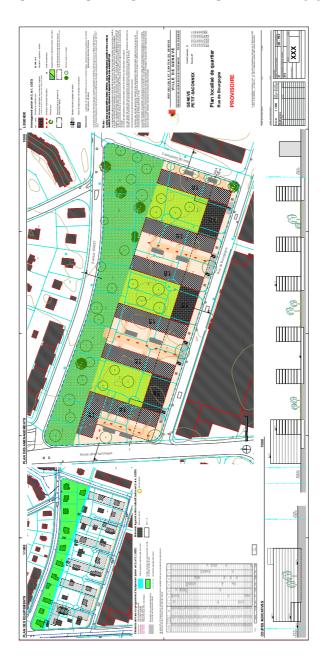
5803

Proposition: adoption du plan localisé de quartier de «Bourgogne»

## Annexes:

- modification des limites de zones
- plan localisé de quartier rue de Bourgogne
- présentation Powerpoint PLQ rue de Bourgogne
- tableau PLQ rue de Bourgogne

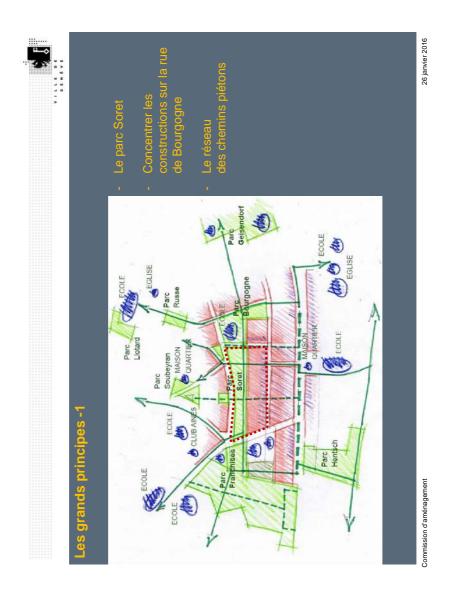




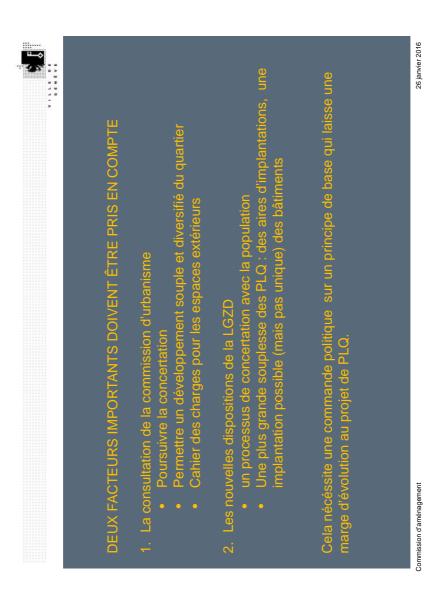


26 janvier 2016









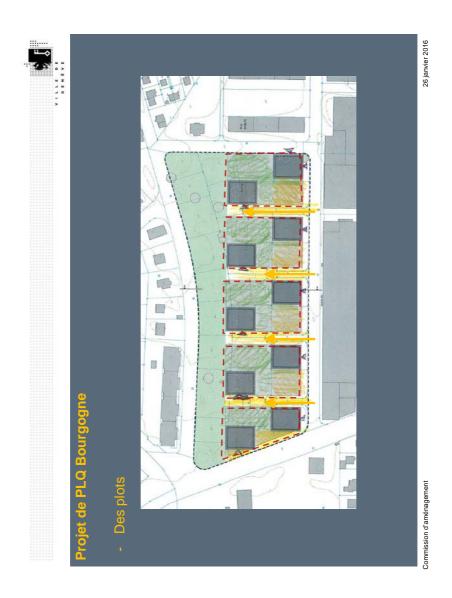














Parcelles	Surfaces parcelles	SBP	A1	A2	А3	В1	В2	C1	C2
1167	1125	1800		1800					
1168	1168	1869	754	1115					
1170	304	486		325	161				
1171	1012	1619		1619					
1172	1180	1888			1888				
1173	1015	1624			1624				
1174	1177	1883			1883				
1175	308	493			242.42	250.38			
1176	1015	1624				1624			
1177	1249	1998				1998			
1178	1011	1618				1618			
1180	308	493				187	306		
1181	1011	1618					1618		
1182	1050	1680					1680		
1183	1012	1619						1619	
1184	889	1422						1422	
1185	929	1486						1486	
1186	452	723						499	224
1189	1059	1694						1694	
1190	943	1509							1509
1191	1004	1606							1606
1192	1000	1600							1600
1194	1598	2557	2557						
1195	1124	1798			1798				
1196	1115	1784				1784			
1197	994	1590					1590		
1201	802	1283							1283
1202	797	1275		1275					
2318	1205	1928					1928		
2319	1188	1901				780		1121	
2885	627	1003				1003			
2886	629	1006					1006		
2923	800	1280	1280						
2924	798	1277	1277						
5089	417	667	667						
5090	220	352		352					
5091	312	499		499					
5092	245	392		392					
5435	1748	2797							2797

TOTAL 34840 55744 6535 7377 7597 9244 8129 7842 9019

IUS 1.600

**M**<sup>me</sup> **Patricia Richard, rapporteuse** (LR). Sachez que cette proposition et la suivante, la proposition PR-1155, qui concernent toutes les deux le même quartier, ont été traitées en même temps à la commission de l'aménagement et de l'environnement. La commission a été si convaincue par ces deux propositions qu'elle les a votées à l'unanimité. Je ne vais donc pas vous faire perdre de temps; je m'arrêterai là.

Mis aux voix, l'article unique de la résolution est accepté à l'unanimité (64 oui).

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la rue de Bourgogne, la rue du Dauphiné, l'avenue Soret et la route des Franchises, feuille N° 33, section Petit-Saconnex du cadastre de la Ville de Genève, et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

37. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones, qui prévoit le déclassement d'un ensemble de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex (PR-1155 A)¹.

Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.

#### Préambule

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 19 janvier 2016, elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger le 26 janvier 2016. La rapporteuse remercie le procèsverbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

### Séance du 26 janvier 2016

Audition de  $M^{me}$  Ariane Poussière, architecte-urbaniste à la Direction du développement urbain rive droite et de M. Xavier De Rivaz, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

Ce projet porte sur un quartier de villas à l'arrière de la rue de Bourgogne. Ce dossier nous a déjà été présenté à deux reprises: en 2013 pour un crédit d'étude et en 2014 pour le déclenchement de la modification de zone.

Le plan directeur cantonal identifie le développement de ce quartier avec un indice de densification de 2,5. Il s'agit du dernier territoire villas en Ville de Genève, sauf périmètre de protection.

La zone au sud est «ordinaire», alors que celle au nord est une grande zone de développement. Il y a deux grandes zones de verdure qui bordent le périmètre, ainsi qu'un petit bout en zone 5.

Quatre maisons sont en développement 4, et des acquisitions foncières sont opérées progressivement de gré à gré dans l'ensemble du périmètre. Une parcelle appartient déjà à la Ville, et ce périmètre est extrêmement bien desservi par les transports publics, avec le 14 et le 18 à dix minutes à pied, le 2, le 10, le 19 et le 22 à deux minutes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Proposition, 3735.

La Direction générale des transports (DGT) est en train de faire une étude sur la route des Franchises qui arrive gentiment à saturation, situation qui ne va pas s'améliorer avec le développement du quartier.

Les 150000 francs du crédit d'étude ont permis de mandater un bureau d'étude qui a fait une «image de zone», mise à enquête publique, qui n'a entraîné que deux observations sur les 38 parcelles. La première parlait de la perte d'un poumon de verdure et de la destruction d'un cadre de vie. Le gabarit des futurs immeubles est contesté, mais il ne s'agit que d'une esquisse. La deuxième provient d'une personne qui a reçu en 2004 une autorisation de construire une grosse villa contenant plusieurs appartements et qui dit n'avoir pas su à ce moment-là que la Ville souhaitait densifier.

La norme OPB a été fixée au niveau 3, en prenant en compte la proximité de l'usine Hispano-Suiza.

### Discussion et vote

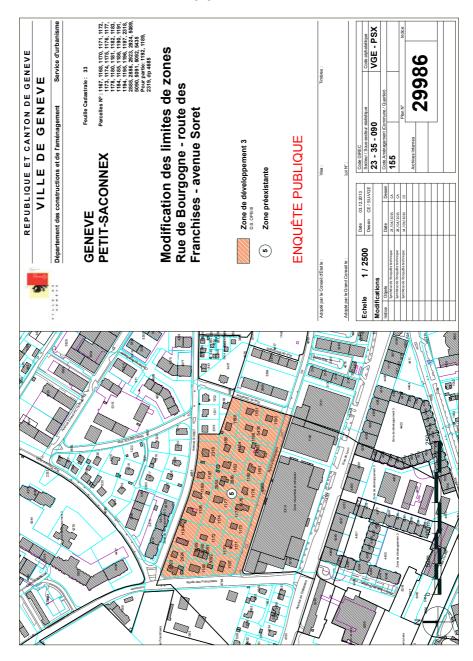
Aucun groupe ne souhaitant prendre la parole, cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents, soit 12 oui (1 Ve, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG, 3 LR et 3 S). (Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

#### Annexes:

- modification des limites de zones
- lettres observations publiques
- lettre réponse observations

# SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi)

Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises



REPUBLIQUE Département d Office de l'u

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Office de l'urbanisme

BVM	V	SYS	Г	
MR		MP	Г	
CS		JB		
SH		314		
XDR	V	GD	-	PROCESS
۸F		AMM		
FLC		 CA		-
W		JP		
CRK		 CHE		
VD	П	 CE	V	

Madame Bojana VASILJEVIC MENOUD Cheffe du service d'urbanisme de la Ville de Genève

Rue du Stand 25 1204 Genève

1211 Genève 8

DALE - DDU-RD

Case postale 224

N/réf.: 12 TM/VS/vv-kd – Aigle n\* 511397-2015 Dossier traité par Ariane poussière, tél.: 022 546 73 89

Genève, le 10 novembre 2015

Concerne :

GENEVE - PETIT-SACONNEX - rue de Bourgogne / route des Franchises /

avenue Soret

Enquête publique N° 1853

Plan de modification des limites de zones N° 29'986-155

Madame la Cheffe de service,

Dans le cadre de la procédure citée en titre, je vous prie de trouver sous ce pli les deux lettres d'observations reçues dans le cadre de l'enquête publique close depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Ce plan d'affectation étant d'initiative communale, nous vous rappelons que les réponses aux observations doivent être adressées à l'office de l'urbanisme - direction du développement urbain - rive droite, qui se chargera de transmettre les réponses aux observants avec des courriers d'accompagnement qui pourront, le cas échéant, être complétés par des précisions de notre office.

Par ailleurs, je vous rappelle que notre courrier relatif à l'ouverture du délai pour le préavis du Conseil municipal sera envoyé une fois que ces étapes auront été effectuées.

Dans l'attente de la réception de vos réponses aux lettres d'observations, nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Bio cardialeurit

Veuillez agréer, Madame la Cheffe de service, l'expression de nos sentiments distingués.

Thierry Merle Directeur

Annexes: mentionnées

Danielle et Jacques Lavanchy 35 Avenue Soret 1203 Genève Genève, le 30 octobre 2015

DALE - reçu le

0 2 NOV. 2015

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie Office de l'Urbanisme Direction du développement urbain Case postale 224 1211 Genève 8

Concerne:

Enquête publique No 1853, observations relatives au projet de plan de modification des limites de zones No 29986-155

Ville de Genève - Petit Saconnex / rue de Bourgogne, suite à la publication dans la FAO du 2 octobre 2015

#### Madame, Monsieur,

Voici nos observations concernant l'enquête publique No 1853 dont l'annonce a été publiée dans la FAO du 2 octobre 2015. Cette enquête concerne le projet de plan de modification des limites de zones No 29986-155.

Nos principales observations sur le projet de loi modifiant les limites de zones de 5ème zone (villas) en zone de développement 3 sont décrites ci dessous :

- Le changement de zone engendre la destruction d'un des derniers secteurs pavillonnaires occupé par des villas de la Ville de Genève. Il conduit à une homogénéisation et un appauvrissement du tissu bâti, dans une ville dont la couronne est déjà bien banalisée.
- Ces parcelles, malgré leur statut actuel privé, fournissent un véritable poumon de verdure.
  La perte de cet espace vert contribue au réchauftement de la ville, à une sévère diminution
  des arbres en milieu urbain, à la destruction des différents biotopes, qui sont des refuges pour
  les insectes tels que les très rares lucanes cerf-volant, pour les petits mammifères comme le
  hérisson et la chauve-souris ainsi que de très nombreux oiseaux comme les geais, les
  mésanges, les sittelles torchepot, les pies, etc.
- Les réalisations des nouveaux immeubles suite au changement de zone provoque la destruction de dizaines de logements répartis sur les 38 parcelles concernées ainsi que la perte d'un cadre de vie privilégié pour les habitants actuels, sans compter une perte de l'esthétisme et de la poésie des lieux.
- La difficulté de mettre en œuvre le futur PLQ, dû à un morcellement parcellaire avec parfois plusieurs propriétaires pour un seul bâtiment, est sous-estimé. Pour l'instant, une grande partie des propriétaires ne semble pas vouloir vendre ses biens.

- Ce changement de zone hypothèque d'autres utilisations possibles de cet espace urbain dans un futur proche. Il prive ainsi la cité d'une réserve foncière sur le long terme, alors que les terrains prévus dans le projet le projet Praille Acacias Vernet (PAV) sont potentiellement légion.
- Il favorise l'augmentation de la population communale qui a passé de 185 028 habitants en 2005 à 197 376 habitants à fin 2014\*. Cet accroissement entraîne une perte de qualité de vie et se calque sur le mythe d'une croissance continue, moteur de richesses futures (\*source: Office cantonal de la statistique, Statistique cantonale de la population, T01.02.1.4.1.01, du 30.01.2014).
- Les gabarits relativement hauts prévus dans le futur PLQ contredisent les visions sur les hauteurs des bâtiments du secteur, qui ont prévalues pendant de nombreuses années. Les gabarits de constructions des PLQ de la zone Rod, Soret, Souboyran étaient jusqu'en 2011 sensiblement plus bas, en général (R+3) avant l'entrée de la loi sur les surélévations. Ces gabarits relativement bas dans cette zone avaient reçu jusqu'en 2010, l'aval du DCTI, de la Ville de Genève et des associations d'habitants. Un retour à des gabarits moins élevés pourrait éventuellement favoriser l'acceptation du déclassement pour certains propriétaires.
- L'indice de densité (ID) de 2,3 prévu dans le PLQ est bien plus élevé que celui minimal édicté par la loi, soit 1,8 (art. 2A al.2 de la LGZD).
- Les compensations financières éventuelles dans le cadre du PLQ ne semblent pas être assez incitatives dans l'échange d'un mêtre carré au sol contre 1,6 mètres carré dans un immeuble pour l'indice d'utilisation du sol (IUS).

Suite à ces quelques observations, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Danielle et Jacques Lavanchy

5826

## SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi)

Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

> DALE - reçu le 2 9 001, 2015

Georgette PLANCHEREL

14, Rue de Bourgogne 1203 GENEVE

Genève, le 27 octobre 2015

#### RECOMMANDEE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie - Office de l'urbanisme - Direction du développement urbain rive droite Case postale 224 1211 GENEVE 8

Enquête publique N° 1853 Ville de Genève – Petit-Saconnex / Rue de Bourgogne Projet de plan de modification des limites de zones N° 29986-155

Madame, Monsieur,

Ayant pris connaissance dans la FAO du vendredi 2 octobre 2015 de l'annonce concernant l'enquête publique susmentionnée, je m'empresse de vous écrire pour vous confirmer mes observations à ce sujet.

Durant deux ans et demi, j'avais effectué des démarches afin d'obtenir une autorisation de construire avec un coefficient de 0,40 sur ma parcelle sise au 14 rue de Bourgogne. Si votre Département avait accepté, il n'en allait pas de même concernant la Ville de Genève qui empêchait la construction de villas contiguës. Finalement, et après maintes discussions entre les autorités cantonale, communale et moi-même, j'al obtenu l'autorisation de construire une villa selon indication et vouloir de la Ville de Genève, sur 3 niveaux, donc 3 appartements à l'horizontal. A l'évidence, la Commune envisageait déjà à l'époque de densifier le quartier.

M. Pagani, lors de la séance de l'année 2014, avait clairement indiqué que les bâtiments prévus dans cette zone ne dépasseraient pas les 4 niveaux, conformément aux constructions effectuées récemment à l'avenue Soret,

Page 2

Or, lors de la séance d'information qui a eu lieu le lundi 14 septembre 2015, en présence de M. Pagani, Maire de Genève, M. Xavier de Rivaz du Service de l'urbanisme, Mme Catherine Eymin, il s'avère que la maquette du projet susmentionné présentait la construction d'immeubles de 7 étages, avec une densité de 1,6 % l

Dès lors, je m'oppose complètement à ces futures constructions vu d'une part le virement des dires de M. Pagagni, et d'autre part refuse catégoriquement ses allégations traitant le quartier de dernière zone villas à la Ville de Genève.

Bien que s'agissant présentement de la phase d'une enquête publique, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mes observations actuelles.

Tout en souhaitant qu'il y aurait une nouvelle étude de ce projet qui tiendra compte des différents avis, je vous présente, Madame, Monsleur, mes salutations distinguées.

G PLANCHEREL

### 5828

## SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi)

# Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

SERVICE D'URBANISME



Madame Georgette Plancherel Rue de Bourgogne 14 1203 Genève

Genève, le 18 décembre 2015 BVM/sh

Objet

Ville de Genève / Rue de Bourgogne Projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29'986-155 Enquête publique N° 1853 Réponse aux observations

Affaire traitée par Catherine Eymin Tel : +41 22 418 60 38 Madame,

Votre lettre du 27 octobre 2015, relative au projet de modification des limites des zones (MZ) cité en titre, adressée à l'Office de l'urbanisme nous a été transmise pour réponse, s'agissant d'une MZ établie à l'initiative de la Ville de Genève.

Nous avons pris note de vos observations qui sont versées au dossier. Celui-ci sera transmis, à l'issue de l'enquête publique, au Conseil municipal de la Ville de Genève afin qu'il puisse en prendre connaissance avant l'élaboration de son préavis.

Après lecture de vos observations, nous sommes en mesure, sur le fond, de vous donner les réponses suivantes :

A titre liminaire, nous constatons que la plupart de vos remarques concernent l'étude directrice en cours d'élaboration, présentée le 14 septembre 2015 alors que le projet en cours de procédure est la modification des limites de zone.

Celle-ci a pour but de rendre possible la densification du quartier Bourgogne qui, de par sa taille, sa desserte et sa localisation favorable au sein de l'agglomération genevoise, constitue un potentiel intéressant pour accueillir du logement. A ce titre, ce quartier est identifié, tant dans le Plan directeur cantonal (Genève 2030) que dans le Plan directeur communal (Genève 2020), en tant que périmètre à urbaniser. Il convient de préciser que l'objectif des documents d'urbanisme est de créer des conditions favorables pour accueillir la population. Ils ont également comme but de contribuer à réduire la crise du logement, et proposer des logements à loyer abordables, conformément aux deux premières priorités du Plan directeur communal.

Il convient encore de préciser qu'en 2004, date à laquelle vous avez déposé la requête en autorisation de construire (DD 99244) dont vous failes mention dans votre courrier, la Ville lorsqu'elle a rendu son préavis ne se fondait pas sur ces instruments qui n'avaient pas encore été élaborés mais uniquement sur les règles applicables à la zone de villas.

RUE DU STAND 25 CH-1204 GENÊVE T +41(0)22 418 60 50 F +41(0)22 418 60 51 www.ville-ge.ch www.geneva-city.ch

PAPEER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Nous vous confirmons par ailleurs, que le quartier Bourgogne s'avère bien être le dernier périmètre de 5<sup>ème</sup> zone occupé par un lotissement de villas, les autres ayant tous déjà fait l'objet de changement de zone, exception faite des secteurs soumis à des mesures de protection pour lesqueis des motifs d'environnement, de paysage ou de patrimoine architectural ne permettent plus de développement.

S'agissant de la hauteur des bâtiments futurs, la séance publique de novembre 2014 à laquelle Monsieur Rémy Pagani avait participé, avait pour but de présenter les stratégies globales d'aménagement (planification, diagnostic et scénarios d'aménagement) comme en attestent les deux présentations transmises le 26 octobre 2015 à l'ensemble des participants.

Au gré de l'avancement des études, les hauteurs de bâtiments qui n'étaient pas encore définitivement fixées en automne 2014 ont été progressivement précisées. Les gabarits de rez plus 7 niveaux, envisagés par la dernière image directrice qui vous a été présentée au mois de septembre, visent à respecter les dispositions prévus par la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI), et correspondant à des hauteurs d'immeubles relativement similaires à la rue du Dauphiné. Ils restent donc moins importants que ceux du quartier des Charmilles ou du futur quartier de Vieusseux.

Un retour à des gabarits moins élevés reviendrait de fait à construire moins de logements et à baisser l'indice général de densité qui irait à l'encontre des objectifs communaux et cantonaux. De plus, cela prétériterait la faisabilité financière globale du projet qui se doit de rester incitatif.

Nous espérons que ces lignes sauront répondre à vos préoccupations et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

GiJlés Doessegger

dicint de direction

### 5830

# SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi)

# Proposition: déclassement de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

SERVICE D'URBANISME



Madame et Monsieur Danielle et Jacques Lavanchy Avenue de Soret 35 1203 Genève

Genève, le 18 décembre 2015 BVM/sh

Objet

Ville de Genève / Rue de Bourgogne Projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29'986-155 Enquête publique N° 1853 Réponse aux observations

Affaire traitée par Catherine Eymin Tel: +41 22 418 60 38 Madame, Monsieur,

Votre lettre du 30 octobre 2015, relative au projet de modification des limites des zones (MZ) cité en titre, adressée à l'Office de l'urbanisme nous a été transmise pour réponse, s'agissant d'une MZ établie à l'initiative de la Ville de Genève.

Nous avons pris note de vos observations qui sont versées au dossier. Celui-ci sera transmis, à l'issue de l'enquête publique, au Conseil municipal de la Ville de Genève afin qu'il puisse en prendre connaissance avant l'élaboration de son préavis.

Après lecture de vos observations, nous sommes en mesure, sur le fond, de vous donner les réponses suivantes :

A titre liminaire, nous constatons que la plupart de vos remarques concernent l'étude directrice en cours d'élaboration, présentée le 14 septembre 2015 alors que le projet en cours de procédure est la modification des limites de zone.

Celle-ci a pour but de rendre possible la densification du quartier Bourgogne qui, de par sa taille, sa desserte et sa localisation favorable au sein de l'agglomération genevoise, constitue un potentiel intéressant pour accueillir du logement. A ce titre, ce quartier est identifié, tant dans le Plan directeur cantonal (Genève 2030) que dans le Plan directeur communal (Genève 2020), en tant que périmètre à urbaniser. Il convient de préciser que l'objectif des documents d'urbanisme est de créer des conditions favorables pour accueillir la population. Ils ont également comme but de contribuer à réduire la crise du logement, et proposer des logements à loyer abordables, conformément aux deux premières priorités du Plan directeur communal.

Il convient également de souligner que nous nous sommes adjoint les compétences d'un bureau mandataire d'architectes-urbanistes reconnus, afin de garantir la qualité et la diversité des volumes bâtis ainsi que des espaces libres. La densification de ce quartier peut être considérée comme une opportunité dans la mesure où elle permet de créer de nouvelles connexions piétonnes, une offre

RUE DU STAND 25 CH-1204 GENÈVE T +41(0)22 418 60 50 F +41(0)22 418 60 51

www.ville-ge.ch www.geneva-city.ch

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 1005 RECYCLÉ

diversifiée d'espaces publics ainsi que des logements agréables pour tous répondant aux normes environnementales les plus récentes. La destruction progressive des logements situés dans les villas sera très largement compensé par la réalisation à terme d'environ 450 logements.

Le quartier dans sa configuration actuelle en lotissements ne constitue pas un « espace vert ». Il est aujourd'hui composé d'une succession de jardins privatifs, clôturés par des murs et des grillages, et donc peu propice au développement de la petite faune.

Le futur quartier ambitionne au contraire de devenir un poumon de verdure desenciavé et accessible à tous, grâce à la création d'un parc de 11'000 m², et à la préservation de nombreuses surfaces en pleine terre végétalisée.

Les arbres remarquables ont fait l'objet d'un relevé en collaboration avec la Direction générale de la nature et du paysage, ceux-ci seront tous conservés. Le projet de plan localisé de quartier (PLQ) prévoira en plus la plantation de nouveaux sujets.

Enfin, nous vous informons que les gabarits prévus par l'image directrice respectent les dispositions prévus par la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI), et correspondant à des hauteurs d'immeubles relativement similaires à la rue du Dauphiné (R+6). Ils sont donc moins importants que ceux du quartier Charmilles ou du futur quartier Vieusseux.

Un retour à des gabarits moins élevés reviendrait de fait à baisser l'indice général de densité qui ne serait plus conforme aux objectifs communaux et cantonaux. De plus, cela prétériterait la faisabilité financière globale du projet qui se doit, comme vous le relevez, de rester incitatif.

Enfin, nous vous informons que nous prenons en compte les difficultés de mise en œuvre du point de vue foncier que vous soulignez. Cette question est notamment abordée au travers de la répartition des droits à bâtir.

Nous espérons que ces lignes sauront répondre à vos préoccupations et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Gilles Doessegger

Adjoint de direction

**Le président.** La présidente de la commission, M<sup>me</sup> Sandrine Burger, ne prend pas la parole... La rapporteuse, M<sup>me</sup> Patricia Richard, vient de la prendre en nous expliquant que cette proposition avait été traitée avec la précédente...

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (60 oui).

La délibération est ainsi conçue:

### **DÉLIBÉRATION**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie; sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

*Article unique.* – Approuve le projet de modification des limites de zones N° 29 986, qui prévoit le déclassement des parcelles N° 1167, 1168, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1190, 1191, 1194, 1195, 1196, 1197, 2318, 2885, 2886, 2923, 2924, 5089, 5090, 5091, 5092, 5435, 1189, 1192, 2319 et 4685 entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève, Petit-Saconnex.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

- 38. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 juin 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 6 918 200 francs et net de 5 686 000 francs, recettes déduites, soit:
  - Un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs, soit un montant net de 4 980 700 francs destiné au réaménagement du chemin du Velours;
  - Un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la récupération de la TVA de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours (PR-1129 A)¹.

### Rapport de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes.

La proposition PR-1129 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 septembre 2015. La commission l'a traitée lors de ses séances des 23 et 30 septembre et 25 novembre 2015. Les notes de séances ont été effectuées par M. Zaugg que la rapporteuse remercie chaleureusement pour la qualité de son travail.

### Séance du 23 septembre 2015

Audition de  $M^{me}$  Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)

M<sup>me</sup> Giraud rappelle que le chemin du Velours se trouve à la limite entre la ville de Genève et la commune de Chêne-Bougeries. Situé sur le territoire de la Ville, ce chemin permet l'accès au cycle d'orientation de la Florence et aux nouveaux logements de la Florence.

La réalisation de plusieurs plans localisés de quartier (PLQ) a permis au chemin de se développer. Malheureusement, cette densification a accru les problèmes de sécurité. Alors que le cycle d'orientation de la Florence accueille plus de 700 élèves, le chemin comporte un seul trottoir de dimension très étroite.

L'ensemble des gabarits est inadapté à la fréquentation de cette zone puisque la chaussée, trop large, ne permet pas de faire respecter la vitesse des véhicules motorisés limitée à 50 km/h.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Proposition, 815.

Dans ce contexte, une motion avait été déposée au Conseil municipal pour modifier l'aménagement du chemin du Velours, de façon à réduire la vitesse de l'ensemble des véhicules sur le tronçon du chemin compris entre la route de Florissant et le chemin de Fossard, ainsi qu'à la hauteur du parking du cycle d'orientation de la Florence qui ne bénéficie actuellement presque qu'aux pendulaires.

Aujourd'hui, un premier pas en vue d'améliorer cette zone a été effectué puisque la Ville a acquis des cessions appartenant au domaine privé. L'obtention de ces cessions a permis de gagner l'espace nécessaire au réaménagement du chemin du Velours.

Le contexte patrimonial et naturel du lieu est intéressant puisque le chemin accueille des chênes, un cèdre et une population d'insectes prioritaires au niveau national.

La proposition PR-1129 répond donc au besoin de sécurité du nombre croissant d'élèves qui circulent dans le quartier par l'élargissement et la création de nouveaux trottoirs. Le redimensionnement de la rue permettra de maintenir le régime de circulation actuel tout en proposant une nouvelle arborisation.

Pour parvenir à ces résultats, le projet propose de réaménager l'espace de la rue en créant un trottoir du côté ville et d'élargir le trottoir existant selon une largeur minimum de 2 m. L'organisation routière du chemin sera revue en conséquence.

Les sens actuels de circulation (sens unique et double sens) seront maintenus, mais les gabarits routiers seront réduits au minimum légal.

L'élargissement des trottoirs demande la suppression d'un certain nombre de places de stationnement. Ces places pourront être compensées dans le nouveau parking privé du PLQ de la Florence, d'une capacité de 329 places habitants et de 30 places visiteurs.

Quatre seuils de ralentissement seront posés sur les différents chemins qui rejoignent le chemin du Velours afin de garantir le respect de la limitation de vitesse.

Parallèlement, le contresens cyclable déjà existant sur le tronçon en sens unique sera amélioré afin d'assurer le confort, la continuité et la sécurité des cyclistes longeant le secteur.

Enfin, l'arrêt TPG «Velours» du bus 8 situé sur la route de Florissant sera déplacé en amont pour sécuriser la traversée des piétons du côté du cycle d'orientation.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine écologique, le projet maintiendra le cèdre présent entre la route de Florissant et le cycle. La structure arbo-

rée existante sera préservée dans la mesure du possible avec le maintien de tous les chênes sains situés devant le cycle d'orientation de la Florence et sur la commune de Chêne-Bougeries.

Bien que l'état des arbres ait été jugé globalement satisfaisant, les analyses ont démontré que l'alignement des vieux chênes était constitué d'arbres sénescents. L'aménagement prévoit donc un renouvellement du patrimoine arborisé via l'abattage d'une vingtaine d'arbres en fin de vie. L'acquisition des cessions du domaine privé permettra de planter une quarantaine de chênes dans le secteur.

Comme le lieu abrite une population dense et active de grands capricornes et de lucanes cerf-volant, les arbres abattus dans le cadre des PLQ seront tronçonnés pour permettre la conservation de ces espèces. Un gîte artificiel pour les larves de ces insectes a été mis en place durant l'année 2014 par le Service des espaces verts (SEVE), en concertation avec le Muséum d'histoire naturelle.

M. Alphonse ajoute ensuite que le PLQ de la Florence est déjà en système séparatif par le biais de plusieurs collecteurs. Le bassin versant concerné est celui de Florissant-Champel.

Alors que les plus anciens PLQ, situés du côté Florissant, sont pour l'instant en système unitaire, le projet propose de mettre préalablement en séparatif le tronçon manquant. La mise en place du système séparatif s'effectuera en réalisant un réseau d'eaux usées spécifique et un réseau d'eau claire. Ces réseaux se raccorderont sur la route de Florissant pour des raisons altimétriques. Les proportions du réseau d'eaux claire seront de 500 mm. D'un diamètre de 300 mm, le réseau d'eaux usées permettra de reprendre les anciens branchements privés situés, notamment, dans la commune de Chêne-Bougerie pour finaliser la mise en séparation des réseaux dans ce secteur.

En ce qui concerne l'estimation des coûts, la proposition de crédit distingue deux délibérations. Les travaux sont estimés à 4,5 millions de francs, compte tenu de la surface importante à aménager.

Des honoraires concernant des analyses de laboratoire, des mandataires ingénieurs et architectes ont été ajoutés dans la proposition. Ainsi, le montant général hors taxe de l'aménagement s'élève à 532 300 francs.

A ce montant, vient s'ajouter la TVA, les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires (l'opération devant durer plus d'une année).

Le coût total brut d'aménagement TTC s'élève à environ 6 080 000 francs. Il faudra déduire de ce montant la part du crédit d'étude voté par le Conseil municipal en 2002 et une proposition de taxe d'équipement.

Le coût total net de la délibération I est finalement de 4 980 700 francs.

En ce qui concerne la délibération II, on constate que le mètre linéaire est à 2000 francs par rapport aux 3000 francs évoqués précédemment. Cette diminution s'explique par le diamètre des canalisations qui est relativement faible.

Estimés à environ 165 000 francs, les travaux de génie civil à la charge des propriétaires seront récupérables.

Après analyse, le Service du génie civil (GCI) a estimé qu'il faut reprendre environ huit branchements. Cette estimation a été effectuée sur la base des microfiches déduites des permis de construire et des passages caméra.

En prenant en compte les honoraires d'ingénieurs civils et les faits divers, le coût total hors taxe des collecteurs s'élève à environ 820 000 francs.

La TVA, les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires représentent un montant brut de 937 500 francs duquel il convient de déduire la totalité des coûts estimés des raccordements privés qui feront l'objet d'une recette et la TVA sur les travaux et sur les honoraires qui sera récupérable.

Ainsi et pour ces raisons, le montant net de la délibération II s'élève à 705 500 francs.

En termes de planning pressenti, le délai référendaire devrait échoir à juin 2016, sachant qu'il faudra travailler en temps masqué sur les soumissions pour les mandataires. Ce procédé permettra de procéder à la justification du mandat et d'attaquer le démarrage de l'étude sur la réalisation des soumissions et du plan d'exécution en juillet 2016. Dans l'idéal, les travaux devraient démarrer en printemps 2017. Ils commenceront par les collecteurs sur le tronçon entre la route de Florissant et le chemin de Fossard. L'aménagement de surface débutera dans un deuxième temps.

### Réponses aux questions des commissaires

 $M^{me}$  Giraud précise que la chaussée et le contresens cyclable seront déplacés à la suite de l'élargissement du trottoir qui est large, actuellement, d'environ 1 m.

La création d'un nouveau trottoir, en vue de sécuriser la circulation des élèves du CO de la Florence, et l'élargissement de l'existant permettront de conserver le caractère arboré de cette zone.

La chaussée sera quant à elle légèrement rétrécie et le contresens cyclable légèrement élargi.

Ces travaux n'anéantiront pas les travaux effectués sur une partie de cette zone il y a deux ans.

Une petite partie de travaux sera située sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, mais la Ville a l'intention de prendre en charge elle-même ces travaux qui s'élèvent à 50 000 francs. Ce fait est contesté par un commissaire qui juge cela inadmissible, avis qui sera partagé.

Le tronçon se trouve en réseau secondaire et la Direction générale des transports (DGT) n'a pas l'air, pour l'heure, de vouloir passer cette zone en zone 30 km/h. Le projet de la présente proposition pourrait cependant faire passer le chemin concerné en réseau de quartier.

Le SEVE et le Canton ont diagnostiqué les arbres présents sur le site, ont conclu que de nombreux arbres étaient affaiblis et que certains menaçaient même de tomber. Le projet de réaménagement est toutefois absolument soucieux de recréer une population complète de chênes.

Les travaux sont planifiés et devraient durer une année, en comptant très large, mais il sera malheureusement impossible d'éviter les problématiques liées au flux de circulation des personnes.

Le CO de Florence a été consulté, ainsi que tous les propriétaires riverains qui ont dû donner leur aval pour pouvoir déposer la requête d'autorisation de construire.

Les cessions ont été inscrites dans les PLQ et sont gratuites.

Une quarantaine de places de parking vont être supprimées. Il a toutefois été constaté que les places de parking profitent avant tout aux pendulaires. Le reste des places sera converti en places bleues afin de profiter aux riverains. Cette décision a été prise, parce qu'il a été considéré que les places de parkings créées dans les différents PLQ de la région répondaient déjà largement aux besoins des habitants du quartier. Les places proposées pour compenser celles qui auront disparu sont toutefois des places privées situées en sous-sol du parking des immeubles de cette zone.

La soumission n'a pas encore été lancée et elle ne sera attribuée qu'au moment du vote du crédit. L'appel d'offre sera lancé en automne 2015 et impliquera trois mandataires: un architecte-paysagiste qui s'occupera du volet végétal du projet, qui travaillera en coordination avec deux ingénieurs du génie civil, l'un en charge de la chaussée et l'autre en charge des collecteurs.

Le projet prévoit un éclairage fonctionnel pour la chaussée et les trottoirs et qui réponde aux normes imposées.

Les sondes tensiométriques, qui sont à la base de l'arrosage automatique, sont privilégiées dans cette zone, car elles permettent une gestion très correcte de l'eau.

Les propriétaires prennent en charge la totalité des travaux de génie civil qui les touchent et qui concernent huit branchements privés. Chaque branchement est estimé à 20 000 francs. Quand les mandataires auront été choisis, le GCI permettra à chaque propriétaire concerné de constater l'état de son branchement. L'entreprise établira ensuite un devis qu'elle adressera aux propriétaires des branchements. En acceptant cette proposition, les propriétaires bénéficieront d'économies d'échelle. S'ils choisissent une autre entreprise, ils devront alors assumer l'ensemble du coût des travaux.

Le chemin du Velours est en réseau secondaire et ne peut donc pas devenir une zone piétonne.

Une audition du SEVE est proposée et acceptée par l'ensemble de la commission pour obtenir des informations supplémentaires sur l'arrosage automatique des arbres.

## Séance du 30 septembre 2015

Audition de M. Jean-Pierre Chervaz, architecte-paysagiste au SEVE et réponses aux questions des commissaires

M. Chervaz revient sur la motion et rappelle que le projet prévoit l'abattage d'une vingtaine d'arbres qui longent le tronçon reliant la route de Florissant au cycle d'orientation de la Florence. Il précise que seul le côté situé sur le territoire de la Ville est concerné par cet abattage. Ce dernier sera compensé par la replantation d'une quarantaine d'arbres. La trentaine de chênes situés sur le territoire de Chêne-Bougeries ne sera donc pas touchée.

Il ajoute que tous les chênes sains qui se trouvent devant l'école et le cèdre situé entre la route de Florissant et l'école seront préservés.

Le projet prévoit donc l'élargissement des trottoirs et l'aménagement d'une piste cyclable. Cela implique donc une modification de l'arborisation actuelle, ce d'autant plus que l'état de certains arbres est mauvais et que, même s'ils ne posent pas de réels problèmes de sécurité, il n'est pas possible de les maintenir dans le projet proposé.

Cet abattage sera compensé par un nombre équivalent, voire supérieur, d'arbres replantés ailleurs, comme le prévoit la loi. Les arbres replantés seront principalement des chênes.

Cependant, Il n'est malheureusement pas possible de replanter ailleurs les chênes actuellement situés sur le site concerné par le projet, car leurs racines sont très profondes et leur déplacement contraindrait à ouvrir la moitié de la

route. De plus, même s'ils ne sont pas tous en mauvaise santé, il n'est pas possible de les préserver dans le cadre du projet actuel, car ils sont donc trop grands pour être transplantés et seuls quelques spécimens survivent à ces transplantations.

Les plus beaux spécimens seront donc maintenus et la Ville a dû informer les gens du quartier de ce projet.

M. Chervaz donne des précisions sur les surfaces végétales herbeuses et les gazons fleuris. Le gazon fleuri peut remplacer le gazon conventionnel, car il permet d'apporter une diversité floristique et de résister mieux au piétinement et nécessite moins d'entretien.

Le choix des revêtements herbeux s'effectue en fonction d'une volonté d'entretien extensif ou intensif. Le choix dépend aussi du personnel à disposition et en fonction des zones et des usages prévus pour elles.

M. Chervaz annonce ensuite que l'arrosage automatique a été privilégié dans ce projet et ce, afin de pouvoir réduire les coûts d'entretien par rapport à un arrosage manuel. Le goutte à goutte a, de plus, un double avantage. Il permet d'arroser très lentement, la nuit aussi, et ne nécessite pas de déplacement du personnel.

La durée de vie du système est d'environ dix ans. Selon l'humidité de l'année, ces arrosages sont d'ailleurs plus ou moins sollicités. Il y a donc un hivernage de l'installation. Il arrive qu'il faille réparer quelques fuites causées par des dégradations extérieures, mais les frais de fonctionnement sont peu élevés.

Le système est installé et entretenu pendant cinq ans par une entreprise privée. La réception du système revient ensuite à la Ville et c'est finalement le personnel du SEVE qui en assure l'entretien.

M. Chervaz donne quelques explications sur le fonctionnement et le rôle des sondes tensiométriques. Elles sont au nombre de trois ou quatre par arbre. Une dizaine d'arbres en sont équipés et le relevé des sondes permet de décider s'il faut, ou non, déclencher l'arrosage automatique et ainsi que la quantité d'eau à verser. Ce système est donc semi-automatique, car il doit être activé manuellement. Il n'est, en effet, pas encore possible de le faire informatiquement. Malgré cela, il faudra de toute manière toujours faire appel à des jardiniers pour vérifier régulièrement l'état des systèmes d'arrosage.

Il permet de garantir la reprise des arbres replantés et est utilisé depuis environ dix ans en Ville de Genève et constitue donc l'ensemble des arrosages des arbres, car les arbres ne sont plus arrosés au bout de dix ans d'existence. Au bout de dix ans, le système n'est pourtant pas désinstallé. Il est donc laissé en place, ce qui permet d'arroser les arbres par temps de canicule.

Il confirme par là même que le crédit de 380 000 francs consacré à l'arrosage automatique comprend l'ensemble des installations, ainsi que la concession aux SIG, la fosse à compteur d'eau et les travaux de génie civil.

M. Chervaz ajoute que l'entretien du système, pour une durée de cinq ans, est compris dans la présente proposition.

Il indique ensuite que les arbres abattus seront récupérés pour en faire des copeaux destinés aux stations de chauffage de la Ville.

M. Chervaz précise ensuite que les populations d'insectes actuellement présentes sur les chênes vivent sur trois de ceux qui vont effectivement être coupés. Elles ne seront donc pas menacées par cet abattage, car le Muséum va les recueillir et les placer dans un gîte artificiel avant de les replacer.

Sur la question du moment auquel il est possible d'affirmer qu'un arbre est en trop mauvaise santé pour être préservé, M. Chervaz explique que l'arbre met beaucoup de temps pour pousser, pour vivre sa phase adulte et ensuite pour mourir et que différentes études menées sur les mêmes arbres ne donneront pas toujours les mêmes résultats. Il est donc difficile de décider quand il faut couper un arbre, mais la sécurité des passants doit primer dans la prise de décision.

### Discussion des commissaires

Un commissaire socialiste regrette le fait que la commission n'ait pas encore reçu les réponses aux questions qu'elle a posées, mais semble comprendre que l'abattage des arbres ne concerne pas des sujets forcément vieillissants. L'enjeu principal du projet semble donc résider principalement dans un aménagement nouveau pour les piétons et les cyclistes. Ce commissaire souhaiterait plus de retours sur l'avis de la population.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose de geler cette proposition tant que le Conseil administratif n'aura pas négocié avec la commune de Chêne Bougeries pour que la Ville récupère les 50 000 francs qui concernent les travaux qui seront effectués sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

Un commissaire d'Ensemble à gauche comprend cette position, mais trouve tout de même dommage de bloquer un projet qui répond à un besoin avéré depuis longtemps. Il propose une recommandation pour remplacer la proposition de gel de la proposition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien juge que la proposition du Parti libéral-radical est bonne et que les recommandations que la commission pourrait faire n'auraient aucun effet. Il est donc temps de ceinturer les frais engagés par la Ville pour d'autres communes. Il espère que la réaction de Chêne-Bougeries sera rapide et positive.

Une commissaire socialiste se dit, a priori, réticente au gel de ce vote, car la sécurité des enfants est en jeu. Il est toutefois légitime que le Conseil administratif se positionne sur cette question rapidement pour pouvoir avancer rapidement dans ce projet.

Un commissaire des Verts juge la somme endossée par la Ville pour des travaux effectués sur le territoire de Chêne-Bougeries anormale, mais somme toute assez petite. Il propose de voter ce texte tout de suite et d'annoncer que le vote sera refusé en plénière si les réponses ne sont pas fournies aux conseillers d'ici là.

Une commissaire socialiste estime que de toute manière il n'est pas possible pour la commission de voter, car elle n'a pas reçu toutes les réponses à ses questions.

Un commissaire d'Ensemble à gauche appelle une nouvelle fois les commissaires à penser aux problèmes de sécurité. Il se demande s'il est possible d'engager les travaux sans les 50 000 francs que doit la commune de Chêne-Bougeries.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que la demande date de 2004 et que le Conseil administratif a mis six ans à proposer un projet.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit que son groupe se ralliera à la proposition du Parti libéral-radical. Il est toutefois gêné par le fait que 40 places de parking seront supprimées après le réaménagement de la zone concernée.

Un commissaire du Parti libéral-radical rejoint cette préoccupation et estime que ce projet n'est pas très grisant de ce fait. Il s'interroge sur la possibilité de maintenir ne serait-ce qu'une moitié des pièces et aussi en places bleues. Cela pourrait répondre à des préoccupations de la part des commerçants et autres. L'interrogation quant à un possible amendement de la part du Conseil administratif sur ce point reste complète.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien considère qu'il y a aujourd'hui une nécessité d'appuyer toutes les démarches qui vont dans le sens d'une meilleure répartition des charges entre les différentes communes. Il pense que le refus d'assumer ces 50 000 francs est un signal fort que la Ville donnerait à l'ACG.

Un commissaire des Verts retire sa proposition et appuie les différentes demandes de renseignements attendues par les commissaires. Il juge cependant qu'il faut raison garder et que la sécurité est fortement en jeu dans ce projet.

Le président fait passer les commissaires au vote quant au gel de la proposition qui est accepté par une majorité de la commission.

### Séance du 25 novembre 2015

Discussion des commissaires

Le président annonce que la proposition PR-1129 a pu être amendée suite à l'acceptation de la commune de Chênes-Bougeries de prendre à sa charge le coût des travaux qui seront effectués sur son territoire, soit une somme totale de 50 000 francs.

La proposition ainsi amendée est acceptée par 14 oui (4 S, 2 DC, 3 LR, 2 EàG, 1 MCG, 1 UDC, 1 Ve) contre 1 non (MCG).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION I AMENDÉE

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967; sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs et la participation de 50 000 francs de la commune de Chêne-Bougeries correspondant à la part des travaux situés sur son territoire, soit un montant net de 4 930 700 francs, destiné au réaménagement du chemin du Velours (Genève Eaux-Vives), soit les parcelles Nos DP3076, DP3077, DP3079 et DP3080 de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal, et les parcelles Nos 1389, 1282 et 1403 de Chêne-Bougeries, respectivement propriété de la Ville de Genève et propriétés privées.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 980 700 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 25 mai 2002 de 100 000 francs (proposition PR-175, N° PFI 102.015.13), soit un total de 5 030 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

*Art.* 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION II (INCHANGÉE)

### LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biensfonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la TVA récupérable de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours sur les parcelles DP3079 et DP3080 de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2017 à 2046.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: amendement du Conseil administratif

Amendement à la PR-1129 (délibération I) Réaménagement du chemin du Velours

La proposition PR 1129 a été présentée en commission des travaux et des constructions (CTC) le 23 septembre 2015. Lors de cette audition, la commission a demandé la prise en charge, par la commune de Chêne-Bougeries, de la part des travaux – estimés à 50'000 francs (TTC) - situés sur son territoire et étant nécessaires aux raccordements sur les chaussées existantes.

En date du 30 octobre 2015, la commune de Chêne-Bougeries s'est engagée à participer financièrement aux travaux liés à l'intervention de la Ville de Genève, à hauteur de 50'000 francs. La commission des bâtiments et des travaux de la commune de Chêne-Bougeries a été sollicitée à cet effet le 9 novembre 2015.

En conséquence, la proposition de crédit PR-1129 doit être modifiée de la manière suivante :

#### Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 24 juin 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 6'918'200 francs et net de 5'636'200 francs, recettes déduites, soit :

- Un crédit brut de 5'980'700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1'000'000 francs et la participation de 50'000 francs de la commune de Chêne-Bougeries correspondant à la part des travaux situés sur son territoire, soit un montant net de 4'930'700 francs destiné au réaménagement du chemin du Velours;
- Un crédit brut de 937'500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des bien-fonds concernés pour un montant de 180'000 francs et la récupération de la TVA de 52'000 francs, soit un montant net de 705'500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours.

# Estimation des coûts

# Délibération I - Réaménagement du chemin du Velours

_			
Travaux Installations de chantier		1	4001000
Aménagements de chaussée	9'700	gl m2	400'000
•		p	2'649'800 50'000
Bornes hydrantes SIS (y.c. récupération de pièces existantes)  Aménagements paysagers, espaces verts et plantations	2'700		374'400
Plantations arbres et arbustes	49		249'900
Arrosage automatique et sondes tensiométriques	1	gl	380'000
Eclairage public	1	gl	353'800
Mobilier urbain (potelets, bancs, poubelles)	1	~	44'000
Signalisations verticales et marquages :		gl	72'300
Total HT Travaux :		gı	4'574'200
Honoraires			
Analyse de laboratoire	0.4	%	17'200
Ingénieur géomètre	0.7	%	30'700
Mandataires étude	4.4		203'245
Mandataires exécution	10.1		460'900
Total HT Honoraires :	15.6	%	712'045
Frais divers			
Information et communication Ville de Genève	0.6	%	26'000
Héliographie	0.1		5'000
Huissier	0.1		6'700
Total HT Frais divers :	0.8		% 37'700
Total HT de l'aménagement :			5'323'945
Calcul des frais financiers délibération I			
Coût HT total de l'aménagement			5'323'945
TVA 8,0 % (arrondi)			425'900
Total TTC de l'investissement :			5'749'800
- Prestations du personnel en faveur des investissements :			230'000
4% de 5'749'800 (arrondi)			4001000
- Intérêts intercalaires : (5'749'800+230'000) x 18 x 2.25 % 2 x 12			100'900
Total TTC Prestations du personnel et intérêts :			330'900
Coût total TTC brut de l'aménagement (arrondi)			6'080'700
A déduire :			410001000
- Taxe d'équipement			-1'000'000
- Part. crédit d'étude PR175, votée par le CM le 25.05.2002			-100'000
<ul> <li>Part. de la commune de Chêne-Bougeries pour le financement des travaux situés sur son territoire</li> </ul>			- 50'000
Coût total net de la Délibération I – Total TTC			4'930'700
Cour total liet de la Deliberation I - Total TTC			4 530 700

#### Recettes Délibération I

Les travaux d'aménagement du chemin du Velours sont rendus nécessaires par la livraison des constructions privées liées aux différents PLQ situés chemin du Velours. En conséquence, l'opération d'aménagement est éligible à la taxe d'équipement et peut percevoir une recette à ce titre.

Compte tenu de la nature des aménagements, la recette est estimée à 1'000'000 francs, à déduire du montant du crédit brut TTC.

De plus, une petite partie des aménagements réalisés se situant sur le territoire communal voisin, la Commune de Chêne-Bougeries contribuera au coût de ces aménagements à hauteur de 50'000 francs, soit le coût estimé des aménagements situés sur son territoire.

#### Charge financière

Pour l'investissement net prévu à la délibération I, la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à **300'300** francs.

# Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet : Réaménagement et assainissement du chemin du Velours

#### A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

Délibération I	Montant	%
Honoraires	712'000	12%
Génie civil	3'099'800	51%
Plantations d'arbres, espaces verts	1'004'300	16%
Eclairage public	353'800	6%
Mobilier urbain, marquages	116'300	2%
Frais divers (héliographie, information et	37'700	1%
communication)		
Frais financier (yc TVA)	756'800	13%
Coût total brut du projet TTC	6'080'700	100%

Délibération II	Montant	%
Honoraires	65'000	7%
Génie civil	580'700	62%
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires privés	165'000	18%
Frais divers (héliographie, information et communication)	10'000	1%
Frais financiers (yc TVA)	116'800	13%
Coût total brut du projet TTC	937'500	100%

# B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : SEVE - SAM - ENE - VVP - GCI

CHARGES	Délibération I	Délibération II
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	44'250	2'000
32/33 - Frais financiers intérêts /	300'300	30'430
amortissements		
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	344'550	32'430

# REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenus des biens	
43 - Revenus divers (prise en charge entretien par le FIA)	2'000
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Remboursements FIA amortissements et intérêts	22'930
Total des nouveaux revenus induits	24'930

Impact net sur le résultat du budget de	-344'550	-7'500
fonctionnement		

# C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération L		

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2016	2'900'000		2'900'000
2017	3'080'700	1'050'000	2'030'700
2018			
Totaux	5'980'700	1'050'000	4'930'700

#### Délibération II

	Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	(y compris	Dépenses nettes
ı			TVA	
ı			déductible)	

Année de vote du crédit par le CM : 2016	400'000		400'000
2017	537'500	232'000	305'500
2018			
Totaux	937'500	232'000	705'500

# RECAPITULATIF

Totaux

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2016	3'300'000		3'300'000
2017	3'618'200	1'282'000	2'336'200
2018			

6'918'200 1'282'000 5'636'200

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après :

#### PROJET DE DELIBERATION I (nouvelle teneur)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967,

Sur proposition du Conseil administratif,

#### décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5'980'700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1'000'000 francs et la participation de 50'000 francs de la commune de Chêne-Bougeries correspondant à la part des travaux situés sur son territoire, soit un montant net de 4'930'700 francs, destiné au réaménagement du chemin du Velours (Genève-Eaux-Vives), soit les parcelles Nos DP3076, DP3077, DP3079 et DP3080, de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal et les parcelles Nos 1389, 1282 et 1403 de Chêne-Bougeries, respectivement propriété de la Ville de Genève et propriétés privées.

- Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5'980'700 francs.
- Art. 3. La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 25 mai 2002 de 100'000 francs (PR-175, N° PFI 102.015.13), soit un total de 5'030'700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.
- Art. 4 Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

#### PROJET DE DELIBERATION II (inchangé)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

Sur proposition du Conseil administratif,

#### décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 937'500 francs, dont à déduire la Participation des prpriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 180'000 francs et la TVA récupérable de 52'000 francs, soit un montant net de 705'500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours sur les parcelles DP3079 et DP3080, de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal.

- Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937'500 francs.
- Art. 3. La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.
- Art. 4 Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

M. Jean Rossiaud, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Un mot pour dire que la commission soutient évidemment ce crédit et que celle-ci, dans son unanimité – et je tiens à la féliciter – a été extrêmement attentive sur cet objet, puisque la Ville de Genève allait offrir une partie des travaux, alors que ceux-ci pouvaient être payés par une autre commune. Nous avons renvoyé le projet au conseiller administratif, M. Pagani, qui a corrigé la proposition dans une proportion plus juste. Ce n'était pas une grosse dépense. Il s'agissait de 50 000 francs, si ma mémoire est bonne, c'est-à-dire 1% du coût total. Il n'y avait cependant aucune raison que la Ville de Genève prenne à sa charge des dépenses qui pouvaient et qui doivent être assumées par d'autres communes. Je félicite la commission de sa grande vigilance.

#### Premier débat

M. Régis de Battista (S). Comme vous avez pu le remarquer, cette proposition est assez simple parce qu'elle traite surtout de sécurité, de sécurité des aménagements et en particulier pour les élèves du cycle d'orientation de la Florence. Il fallait absolument trouver des solutions. C'est ce qui a été fait. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité moins un refus émanant du Mouvement citoyens genevois, qui s'expliquera. Après que la commune de Chênes-Bougeries a réglé cette facture de 50 000 francs, cette affaire était sous toit. Je tenais donc aussi à remercier la commission et la rapporteuse d'avoir traité ce dossier si rapidement. Le Parti socialiste vous recommande d'accepter cette proposition amendée par la commission.

**M**<sup>me</sup> **Natacha Buffet-Desfayes**, (LR). Pour rebondir sur ce qui a été dit, effectivement, les travaux ont été rapides parce qu'il était nécessaire d'assurer la sécurité du cheminement des écoliers qui passaient par là, qui devaient emprunter un trottoir très étroit et se confronter à la circulation. Cette proposition nous a permis d'élargir les trottoirs avec à la clé une meilleure sécurisation. C'est pourquoi nous l'avons finalement acceptée.

Nous regrettons toutefois d'avoir dû taper du poing sur la table pour que les 50 000 francs qui ont été évoqués soient remboursés par la commune de Chênes-Bougeries. Cette commune était directement concernée, en effet, puisque ces 50 000 francs portaient sur des travaux effectués directement sur son territoire. Nous aimerions ainsi également passer un message pour l'avenir. Il faut éviter ce genre de démarches, qui doivent être faites en amont. Les communes sur lesquelles les travaux ont lieu doivent payer; ce n'est pas à la Ville de Genève de payer pour les autres communes.

Il y a une deuxième chose que nous regrettons, et nous espérons pouvoir soutenir un amendement qui sera possiblement déposé. Il s'agit de la question des places de stationnement qui seront supprimées et soi-disant compensées. Elles le seront malheureusement dans des parkings souterrains qui relèvent purement du privé, ce qui ne correspond effectivement pas du tout à la loi en vigueur. Je vous remercie donc de tenir compte de ces remarques à l'avenir. Nous accepterons tout de même cette proposition pour les raisons évoquées plus haut.

Le président. Monsieur Pascal Sphuler, vous voulez parler de l'amendement que vous venez de déposer à l'instant? Alors, vous attendrez dans ce cas qu'on fasse des copies parce que, à part votre groupe, personne n'est au courant... Estce que ça vaut la peine qu'on fasse des copies pour les chefs de groupe? Tout le monde est au courant... Bien. Dans ce cas, je vous donnerai la parole quand ce sera le moment. Monsieur Rossiaud, c'est sur cette affaire-là? Alors vous parlerez après...

Je vais commencer par vous faire voter l'amendement de la commission qui modifie, si vous l'approuvez, l'article premier et l'article 3 de la délibération I, puisque les montants seraient automatiquement actualisés. Nous avons d'ailleurs corrigé le montant net à l'article premier parce qu'il y avait apparemment une erreur de plume dans le rapport. Celui-ci sera corrigé. (Corrigé au Mémorial.) Ça ne change rien... Il était inscrit 4 980 000 francs au lieu de 4 930 000 francs. Est-ce que c'est clair pour tout le monde? (Remarque de M. Rossiaud.) Monsieur Rossiaud, je vous ai demandé si vous vouliez parler de l'amendement du Mouvement citoyens genevois ou de cet amendement-là... J'avais bien compris, Monsieur Rossiaud... Sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois donc. Parfait, Monsieur Rossiaud.

#### Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté sans opposition (68 oui et une abstention).

**Le président.** Nous sommes donc saisis d'un amendement du Mouvement citoyens genevois signé par M. Spuhler et par M. Sormanni. Je donne la parole à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour cette affaire, le magistrat l'a dit en commission, on nous propose de compenser les places de parc qui seront supprimées au chemin du Velours

en ouvrage, c'est-à-dire en parking souterrain, au-dessous du bâtiment qui sera construit. Moi, je veux bien. Lorsqu'on veut compenser des places de parc, effectivement, la loi autorise de procéder ainsi. Mais ça fonctionne lorsqu'on est au centre-ville dans des bâtiments officiels ou qui sont en tout cas très facilement accessibles

**Le président.** Vous avez une minute si jamais... J'ai oublié de vous le dire. Continuez... (*Rires*.)

M. Pascal Spuhler. Ce n'est pas trois minutes?... En revanche, mettre des places de stationnement public dans le parking d'un immeuble locatif, ça ne fonctionne pas. Les gens n'en ont pas connaissance, ça ne fonctionne pas comme ça. Vu que le temps accordé est très court, je vous demande d'accepter l'amendement suivant, qui ajoute un article 3bis à la délibération I:

# Projet d'amendement

«Les place de parking seront compensées en surface.»

Cela permettra de compenser ces places de parc tel que le précise la loi, c'està-dire à l'extérieur.

- M. Jean Rossiaud (Ve). M. Spuhler veut refaire la loi. C'est bien. Il peut passer par le Grand Conseil. La loi est claire: elle permet de compenser en ouvrage. Mais c'est complètement absurde de vouloir le faire sous forme d'amendement, car il faudrait repenser tout l'aménagement du chemin du Velours, qui a été conçu avec la suppression de ces places et leur compensation dans un ouvrage extérieur. A partir de là, l'amendement n'a aucun sens, et je demande vraiment à tous les partis politiques de le refuser.
- **M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Je serai très court. Je vous rappelle qu'il y a une école. Il faut donc quand même que les gens puissent y accéder avec leur voiture et s'y arrêter pour prendre leurs enfants et ainsi de suite. Le trottoir étant quand même d'une très bonne largeur, je pense qu'on peut très facilement faire des stationnements publics entre les arbres, provisoirement.

**Le président.** Je tiens quand même à dire que nous avons été un peu larges au bureau. Normalement, en deuxième débat, il n'y a pas de prise de parole. Vu qu'on a démarré, on continue... Alors une minute pour M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président. Je suis un peu étonné de ce projet d'amendement car, comme l'a dit le président de la commission des travaux et des constructions, c'est une proposition qui a quand même des incidences très fortes sur tout le projet. C'est tout le projet qui devrait être revu, n'est-ce pas... Je vous proposerais dans ces conditions de renvoyer pour un tour cette proposition du Conseil administratif à la commission des travaux et des constructions. Ce projet d'amendement arrive de façon inédite. Nous n'avons pas pu l'étudier, ce n'est pas comme ça qu'on travaille, pour notre part, sur les bancs du Parti démocrate-chrétien. Donc, retour à la commission des travaux et des constructions. (Brouhaha.)

Le président. Bref... Comme quoi, il ne faut pas être gentil dans ce parlement... Regardez ce que j'ai derrière... Eh bien, non, je ne redonne plus la parole! Je vous fais voter l'amendement du Mouvement citoyens genevois. (Remarque de M. Lathion.) Parce que rien n'est arrivé, Monsieur Lathion... On se calme, on ne s'excite pas, on est là pour trouver des solutions intelligentes. (Le président consulte ses collègues du bureau.) Le bureau accepte que votre demande de renvoi en commission soit mise aux voix.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 44 non contre 24 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Spuhler est refusé par 41 non contre 28 oui.

Le président. Vous m'éteignez, s'il vous plaît, tous les micros qui sont ouverts. Messieurs les huissiers...

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 62 oui contre 10 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération  $\Pi$  est acceptée par 60 oui contre 9 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

# DÉLIBÉRATION I

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs et la participation de 50 000 francs de la commune de Chêne-Bougeries correspondant à la part des travaux situés sur son territoire, soit un montant net de 4 930 700 francs, destiné au réaménagement du chemin du Velours (Genève Eaux-Vives), soit les parcelles N° DP3076, DP3077, DP3079 et DP3080 de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal, et les parcelles N° 1389, 1282 et 1403 de Chêne-Bougeries, respectivement propriété de la Ville de Genève et propriétés privées.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 980 700 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part du crédit d'étude voté le 25 mai 2002 de 100 000 francs (proposition PR-175, N° PFI 102.015.13), soit un total de 5 030 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

# DÉLIBÉRATION II

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

#### décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biensfonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la TVA récupérable de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours sur les parcelles DP3079 et DP3080 de Genève Eaux-Vives, propriétés du domaine public communal.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2017 à 2046.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. Un troisième débat est-il demandé? Certes...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (25 oui contre 44 non).

Le président. Le troisième débat sera traité ultérieurement.

# SÉANCE DU 14 MARS 2016 (après-midi) 5856 Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites 39. Propositions des conseillers municipaux. Néant. 40. Interpellations. Néant. 41. Questions écrites. Néant. Le président. Mesdames et Messieurs, nous nous approchons de l'heure du repas. Je vous souhaite un très bon appétit et je vous donne rendez-vous à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 50.

# SOMMAIRE

1. Exhortation	5738
2. Communications du Conseil administratif	5738
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5738
4. Pétitions	5738
5. Motion du 15 mai 2013 de M. Marc-André Rudaz: «Le respect, ça change la vie» (M-1085)	5739
6. Motion du 20 mars 2013 de M <sup>mes</sup> Vera Figurek, Maria Pérez, Brigitte Studer, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Relations de la BCGe avec Cuba» (M-1067)	5739
7. Motion du 20 mars 2013 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi: «Pour une police municipale armée» (M-1069)	5741
8. Motion du 20 mars 2013 de MM. Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Carlos Medeiros, M <sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Création d'une sous-commission de la CSDO-MIC en vue d'étudier et de fournir un rapport des mesures engageables à l'encontre des incivilités et du bruit sur la voie publique» (M-1071)	5741
9. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)	5742
10. Motion du 9 octobre 2013 de M <sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)	5742
Ocheve, parkings obligatories" (wi-1073)	3142

11.	Motion du 25 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics» (M-1107)	5743
12.	Motion du 25 février 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Carlos Medeiros, Daniel Sormanni, Sandra Golay, Mireille Luiset, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Daniel-Dany Pastore et Jean-Philippe Haas: «Fitness des Vernets, changement de pratique, pourquoi?» (M-1117)	5743
13.	Motion du 25 février 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Catherine Thobellem, Antoine Maulini, Anne Moratti, Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour l'installation d'un village sport + familles au Port Noir» (M-1118)	5744
14.	Motion du 26 février 2014 de MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni: «Récolter le papier, une action citoyenne» (M-1120).	5745
15.	Résolution du 7 octobre 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Une carte de légitimation pour la police municipale» (R-179)	5745
16.	Motion du 8 octobre 2014 de M <sup>me</sup> et M. Patricia Richard et Adrien Genecand: «Encourageons la mobilité douce ou participative» (M-1153)	5746
17.	Motion du 8 octobre 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Pour que la ville soit à nous» (M-1154)	5746
18.	Motion du 20 janvier 2015 de M <sup>mes</sup> et M. Pierre Gauthier, Vera Figurek et Brigitte Studer: «Répartition des tâches entre Canton et communes: transparence et démocratie, s'il vous plaît!» (M-1161).	5747
19.	Motion du 17 mars 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Sandra Golay et Mireille Luiset: «Bancs de glaces: attribution calamiteuse ou grand	
	coup de sac?» (M-1174)	5748

20.	Motion du 18 mars 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève» (M-1175)	5749
21.	Motion du 28 avril 2015 de M. Eric Bertinat: «Etablissements publics et nuisances sonores: un bilan et des mesures» (M-1179)	5750
22.	Motion du 28 avril 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Des préaux propres et sûrs pour les enfants, y compris le week-end!» (M-1180).	5751
23.	Motion du 29 avril 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» (M-1181)	5752
24.	Motion du 29 avril 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Marie-Pierre Theubet, Alpha Dramé, Bayram Bozkurt et Anne Moratti: «Pour une diminution des déchets à incinérer: mettons le compost à sa place» (M-1182)	5753
25.	Motion du 29 avril 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Alpha Dramé et Bayram Bozkurt: «Le compost pour tous: pour une poubelle à compost accessible à chaque foyer» (M-1183) .	5754
26.	Motion du 20 mai 2015 de M <sup>me</sup> et MM. Stéfanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise» (M-1184)	5755
27.	Motion du 3 juin 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Florence Kraft-Babel et Hélène Ecuyer: «Une rue ou une place pour Sébastien Castellion» (M-1185)	5755
28.	Motion du 22 juin 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Olivier Wasmer, Michèle Roullet, Pierre de Boccard, Guy Dossan, Florence	

	Kraft-Babel, Michel Nargi, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Natacha Buffet-Desfayes, Christo Ivanov, Adrien Genecand et Helena Rigotti: «Occupation illicite du Grütli: rétablissons l'Etat de droit» (M-1186)	5756
29.	Résolution du 22 juin 2015 de M <sup>me</sup> et MM. Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas et Natacha Buffet-Desfayes: «Refusons l'occupation du Grütli!» (R-186)	5757
30.	Motion du 23 juin 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stéphane Guex, Brigitte Studer, Maria Pérez, Gloria Castro, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier: «Pour une diffusion et une retransmission des débats du Conseil municipal efficaces» (M-1189)	5757
31.	Motion du 23 juin 2015 de MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi et Amar Madani: «Fermages de la Ville: une gestion transparente!» (M-1188)	5758
32.	Motion du 16 septembre 2015 de M <sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Pierre de Boccard, Simon Gaberell, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Amar Madani, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli: «Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève» (M-1192)	5759
33.	Résolution du 10 février 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Joris Vaucher, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez et Jean Rossiaud: «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile» (R-192)	5760
34.	Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation du budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (GTG) (PR-1140 A).	5768
35.	Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environ- nement chargée d'examiner la proposition du Conseil adminis- tratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome (PR-1144 A)	5796
	de la place du veloulonie (1 K-11+4 A)	5170

36. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 sur demande du département des constructions et de l'aménagement en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier de «Bourgogne», délimité par la rue de Bourgogne, la rue du Dauphiné, l'avenue Soret et la route des Franchises, feuille N° 33, section Petit-Saconnex, du cadastre de la Ville de Genève (PR-1154 A)	5801
37. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones, qui prévoit le déclassement d'un ensemble de parcelles entre l'avenue Soret, la rue de Bourgogne et la route des Franchises, feuille cadastrale 33, section Genève-Petit-Saconnex (PR-1155 A)	5820
<ul> <li>38. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 juin 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 6918 200 francs et net de 5 686 000 francs, recettes déduites, soit: <ul> <li>Un crédit brut de 5 980 700 francs, dont à déduire le produit de la taxe d'équipement de 1 000 000 de francs, soit un montant net de 4 980 700 francs destiné au réaménagement du chemin du Velours;</li> <li>Un crédit brut de 937 500 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 180 000 francs et la récupération de la TVA de 52 000 francs, soit un montant net de 705 500 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin du Velours (PR-1129 A)</li> </ul> </li> </ul>	5833
39. Propositions des conseillers municipaux	5856
40. Interpellations	5856
41 Questions écrites	5856

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*